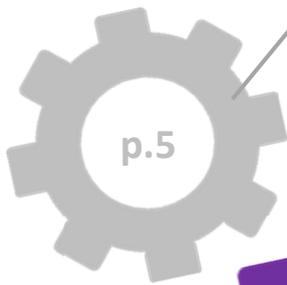




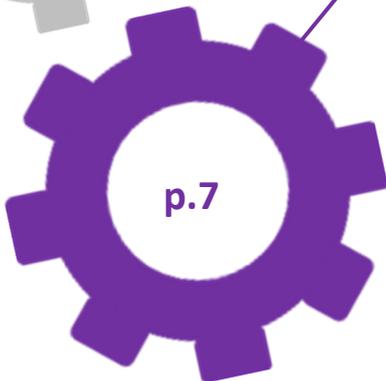
SIAO 29

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
du Finistère

**RAPPORT D'ACTIVITE
ET D'OBSERVATOIRE
2017**

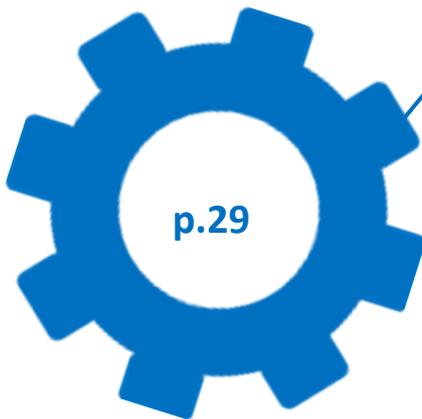


INTRODUCTION



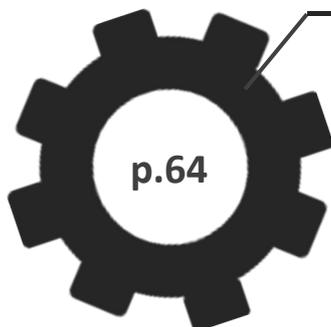
PRESENTATION DU SIAO 29

- 1. Les membres de l'association et composition du bureau
- 2. Les moyens
- 3. Les missions
- 4. L'organisation et le fonctionnement
- 5. Les dispositifs d'hébergement
- 6. Eléments marquants et Perspectives



RAPPORT D'OBSERVATOIRE

- 1. L'hébergement d'urgence
- 2. L'hébergement d'insertion
- 3. Focus sur les territoires



ANNEXE

- 1. Organigramme SIAO 29
- 2. Territoires du SIAO
- 3. Les lieux d'évaluation
- 4. Fiche de demande du volet insertion
- 5. Tableau de remontées des informations

INTRODUCTION



Dispositifs créés dans chaque département à partir de 2010, les SIAO constituent des plateformes uniques départementales qui coordonnent les orientations vers les dispositifs d'hébergement/logements d'urgence et d'insertion financés par l'Etat et participent à l'observation sociale de la demande.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des SIAO sont de :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement,
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante,
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement,
- Améliorer la fluidité de l'hébergement vers le logement,
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement.

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions du SIAO dans l'article L. 345-2-4.

L'article L. 345-2 du CASF précise ainsi désormais que « les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont pour

objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans logement, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés ».

Ces dispositions ont été complétées et déclinées le 17 décembre 2015 dans une circulaire qui est venue préciser le fait que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence et d'insertion et intégrant le 115.

Dans le Finistère, le SIAO 29, association loi 1901, rassemble donc aujourd'hui une partie des gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion. Le SIAO 29 est donc porté par un ensemble d'opérateurs au travers de son conseil d'administration.

Quant aux missions opérationnelles, elles sont confiées aux équipes des volets urgence et insertion, mises à disposition du SIAO 29 par l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy.

Le volet urgence avec le 115, constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'urgence, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation.

Le volet Insertion constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement/logement d'insertion. L'orientation se fait de façon concertée via les lieux d'accueil-évaluation et les Commissions d'Orientation Territoriale.

Ainsi, le volet urgence centralise et coordonne aujourd'hui l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence, régule et contribue à l'observation locale de ces places d'hébergement. Via le numéro d'urgence 115, il évalue également les situations des personnes en lien avec les lieux d'accueil-évaluation afin de les orienter vers un hébergement adapté, de manière immédiate.

Le volet Insertion centralise quant à lui l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion et oriente les demandeurs de façon concertée via les commissions d'orientation territoriale. Il a donc un rôle de coordinateur des différents acteurs de l'hébergement d'insertion.

Les volets urgence et Insertion participent par ailleurs ensemble à l'observation de la demande locale d'hébergement.





Le

SIAO 29

Service Intégré d'Accueil et
d'Orientation du Finistère



1. Membres de l'association et composition du bureau

➤ Les membres de l'association

Le **CCAS de la ville de Brest** dont le siège est au 40, rue Jules Ferry 29200 Brest représenté par Monsieur François Cuillandre agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Quimper** dont le siège est au 8, rue de Verdelet 29000 Quimper représenté par Monsieur Ludovic JOLIVET agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Concarneau** dont le siège est au 14, rue Courcy 29900 Concarneau représenté par Monsieur André Fidelin, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Carhaix** dont le siège est place de la Mairie BP 258 29837 Carhaix-Plouguer Cedex représenté par Madame Hélène Guillemot agissant en sa qualité de vice-présidente, dûment mandatée à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Morlaix** dont le siège est au 29, rue de Brest 29600 Morlaix représenté par Madame Agnès Le Brun agissant en sa qualité de Présidente, dûment mandatée à cet effet.

Le **CIAS de Quimperlé Communauté** dont le siège est au 1, rue Andreï Sakharov 29300 Quimperlé représenté par Madame Gilda Le Gall agissant en sa qualité de Vice-Présidente, dûment mandatée à cet effet.

L'**Association COALLIA** dont le siège est au 16-18 Cour Saint Eloi 75592 Paris cedex 12 représentée par Monsieur Gwen Le Bars puis Monsieur Gabriel CERCLIER agissant en sa qualité de directeur COALLIA 29, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association AGEHB** dont le siège est au 7 rue de Lanrédec 29200 Brest représentée par Monsieur Pascal Fortin agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association DON BOSCO** dont le siège est Parc d'innovation de Mescoat 29800 Landerneau représentée par Monsieur Jean ELLEOUET agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

La **Fondation Massé-Trévidy** dont le siège est au 39, rue de la Providence 29000 Quimper représentée par Monsieur Hervé JACQ agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association ASAD** dont le siège est au 15, rue de Kerfraval 29600 Morlaix représentée par Monsieur Pierre-Yves Le Cleac'h agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CIAS du cap Sizun** dont le siège est au 17, rue Lamartine 29770 Audierne représenté par Monsieur Bruno Le Port, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'Association Habitat et Humanisme
dont le siège est au 41, boulevard de Kerguelen 29000 Quimper représentée par Monsieur Patrick PRIGENT agissant en sa qualité de Vice-Président, dûment mandaté à cet effet.

L'Association AILES dont le siège est au 8, rue Michelet 29200 Brest représentée par Monsieur Yvon MAZE agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'association qui regroupe 14 adhérents, est composée des personnes morales représentées par un titulaire et deux suppléants.

Dans l'esprit de promouvoir la participation, le Conseil d'Administration est ouvert aux personnes accueillies ou accompagnées.

➤ Les membres du bureau

Depuis le 12 octobre 2016 :

Présidente : Hélène GUILLEMOT

Vice-Président : Jean LE BARS

Secrétaire : Françoise VANDREDEN

Secrétaire adjointe : Gilda LE GALL

Trésorier : Patrick PRIGENT

2. Les moyens

➤ Locaux

Le siège social du SIAO 29 se situe au 29, rue de la providence – 29000 Quimper.

Celui-ci sera transféré au n° 30 de la même rue au cours de l'année 2018.

➤ Budget

	Volet Urgence	Volet Insertion	SIAO 29
Budget 2016	289 396 €	127 304 €	416 700 €
Budget 2017	297 000 €	130 000 €	428 500€

A noter : la subvention du volet urgence comprend le financement du 115. Pour la première fois cette année, la DDCS a accordé au SIAO 29, 1500€ au titre du fonctionnement associatif.

➤ Personnel¹

SIAO 29	7.98 ETP
Volet Urgence	5.40 ETP
Volet Insertion	2.58 ETP

Depuis cette année, les personnels des deux volets sont mis à disposition du SIAO 29 via des avenants à leurs contrats de travail.

3. Les missions

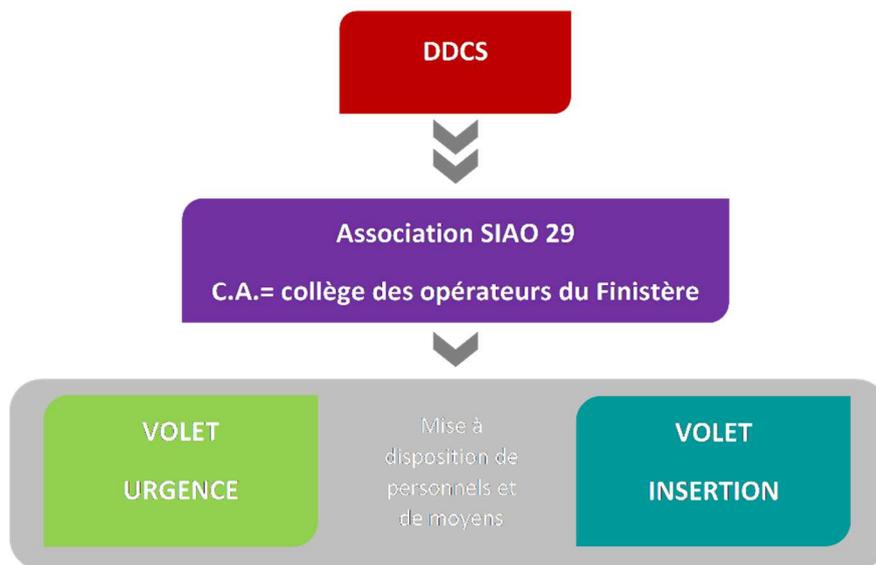
Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge, l'Urgence et l'Insertion. Ces 2 niveaux ont pour missions² de :

¹ Cf. Annexe 1 : Organigramme

² Missions inscrites dans le CASF, article L345-2-4

- Recenser l'ensemble de l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ou de logement adapté
- Traiter avec équité l'ensemble des demandes : assurer l'orientation des personnes après une évaluation et en fonction de leur situation de détresse
- Favoriser la fluidité et l'accès au logement des personnes
- Assurer la coordination du dispositif de veille sociale
- Participer à l'observation sociale

4. L'organisation et le fonctionnement



- L'association SIAO 29 regroupe les volets Urgence-115 et Insertion pour une vision d'ensemble de l'hébergement d'urgence et d'insertion.
- Le Conseil d'Administration se trouve être l'interlocuteur de la DDCS sur ces questions.
- En décembre 2015, une nouvelle circulaire est venue préciser l'organisation des SIAO. Celle-ci indique que le porteur du SIAO dans chaque département doit être une personne morale unique. Cela implique également que la subvention versée au SIAO doit être versée à cette même personne morale. Or jusqu'à présent, dans le Finistère les subventions étaient versées à l'AGEHB et à la Fondation Massé-Trévidy qui assuraient la gestion opérationnelle des volets Urgence et Insertion pour le compte du SIAO 29. Les membres du conseil d'administration ont donc travaillé en 2016 à une nouvelle organisation pour que le financement du SIAO puisse répondre à ces nouveaux impératifs juridiques dès 2017. Cela s'est concrétisé par la

mise en place de groupements de fait. Deux types de groupements de fait ont été réalisés, à la fois entre le SIAO 29 et ses membres ainsi qu'entre le SIAO 29, l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy pour mises à disposition de moyens. Ainsi, l'ensemble des salariés travaillant sur les volets urgence-115 et insertion sont dorénavant mis à disposition du SIAO 29.

➤ Champ géographique d'intervention

Le SIAO 29 est organisé sur une base départementale déclinée en 3 territoires :

- Le Pays de Brest
- Le Pays de Cornouaille
- Le territoire de Morlaix-COB 29

L'objectif de ce découpage territorial³ est de promouvoir un accompagnement de proximité et d'entretenir les spécificités et partenariats déjà existants ainsi que de pouvoir en créer de nouveaux dans cette même logique.

Concernant le Pays de Brest, le volet Insertion n'est intervenu, au démarrage, que sur le territoire de Brest Métropole (8 communes) et non sur la totalité du Pays. Depuis 2013, il comprend également la Communauté de Communes du Pays des Abers. Le volet insertion a toutefois vocation à s'étendre sur l'ensemble du Pays de Brest.

Certains territoires sont limitrophes à d'autres départements ce qui nécessite et justifie des contacts et des interventions, avec des structures du même champ d'activité qui ne se situent pas dans le Finistère. Il s'agit là d'une richesse et d'une complémentarité territoriale qui se doivent d'être intégrées dans le mode et les conditions de fonctionnement des volets urgence et Insertion.

➤ Les lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés⁴. Ces derniers, selon les territoires, sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

³ Cf. annexe 2

⁴ Cf. annexe 3

Pour demander un hébergement d'urgence, les personnes peuvent ainsi s'adresser à des lieux d'accueil physique en complément du 115 départemental.

Pour demander un hébergement d'insertion, les personnes doivent s'adresser au lieu d'accueil identifié sur leur territoire et correspondant à leur situation familiale. Il revient à ces lieux d'évaluation :

- d'assurer localement un accueil physique et téléphonique,
- de réaliser une évaluation et de formuler des préconisations à partir d'outils communs,
- de transmettre ces éléments au SIAO et aux commissions territoriales

Chaque demande d'hébergement doit se faire à l'aide de la fiche départementale de demande d'hébergement d'insertion⁵. Cette étape qui intervient en amont des commissions, demande de réelles compétences afin de pouvoir obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela implique donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.

A noter : les différents opérateurs qui sont lieux d'évaluation mettent à disposition, pour cette mission, du personnel et des locaux sans moyen supplémentaire.

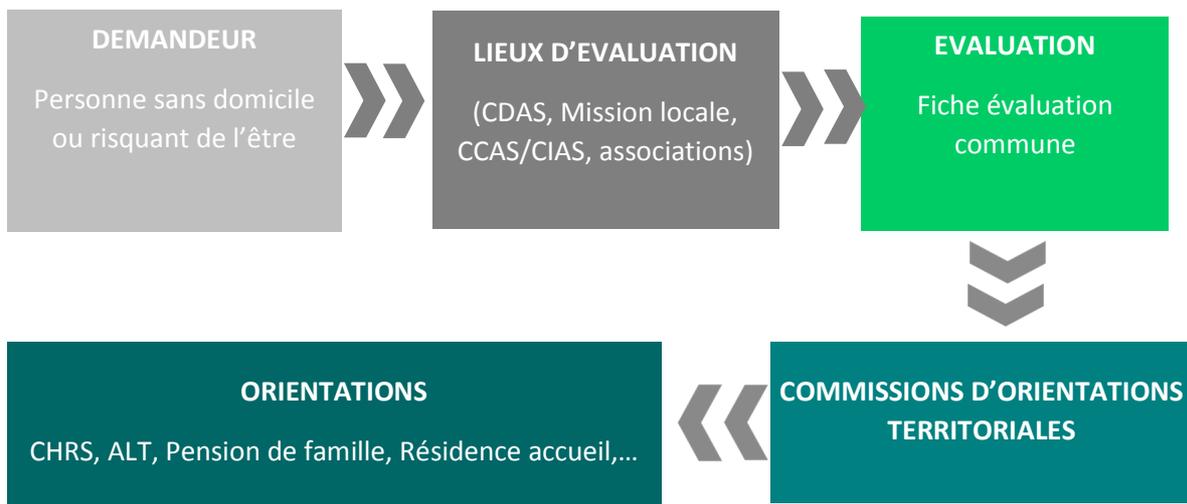
⁵ Cf. annexe 4

➤ Le processus de la demande

Demande d'hébergement d'urgence



Demande d'hébergement d'insertion



➤ Les commissions d'orientations territoriales « insertion »

Par délégation du SIAO 29, les commissions d'orientation territoriales ont pour mission d'étudier les demandes d'hébergement et de prendre les décisions d'orientation qui seront proposées aux demandeurs. Elles peuvent aussi émettre des préconisations vers des dispositifs d'hébergement ou de logement autres que ceux dont elles ont la charge.

Sur les trois territoires cités précédemment, les commissions se déroulent à raison d'une tous les 15 jours.

Exception faite pour la commission du Pays de Brest, qui du fait du nombre de demande, nécessite deux commissions. Ainsi, sur ce territoire, il existe une commission CHRS qui a lieu tous les 15 jours et une commission ALT / Pension de famille qui a lieu une fois par mois.

Selon les territoires, les lieux des commissions varient afin de respecter un équilibre territorial. Sur le Pays de Brest, les commissions se déroulent à l'hôtel de communauté de Brest Métropole.

Composition

Les commissions d'orientation territoriales sont composées :

- D'un Président de commission désigné par ses membres
- De chaque opérateur du territoire dont les hébergement/logements sont intégrés au volet insertion
- D'un représentant des Missions Locales
- D'un représentant du SIAO 29 (du volet insertion à toutes les commissions et pour le volet urgence, possibilité d'y participer en tant que de besoin).

Chaque opérateur a désigné un titulaire et deux suppléants.

A noter : Sur Brest, le volet Insertion s'appuie sur l'organisation déjà existante de la CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement). Lors de ces commissions, sont également présents la coordinatrice du volet urgence et un conseiller logement de Brest Métropole et du Conseil Départemental, ce qui favorise les liens urgence>insertion>logement.

Fonctionnement (cf. schéma page 16)

1. Un ménage qui a besoin d'une solution d'hébergement temporaire doit se rendre dans un lieu d'évaluation identifié par le SIAO. Le ménage sera reçu pour un entretien d'évaluation guidé par la fiche départementale pour un hébergement d'insertion.
2. La fiche évaluation est par la suite transmise au SIAO (volet insertion), qui centralise les demandes qui seront étudiées lors des commissions d'orientations territoriales. Celles-ci sont enregistrées sur un logiciel commun à l'urgence et à l'insertion (Progdis/SI SIAO⁶) ce qui permet le suivi des ménages.
3. Les demandes sont présentées durant les commissions.
4. Suivant les éléments en possession, les ménages sont orientés sur les dispositifs intégrés au SIAO. Il peut également y avoir une réorientation vers un dispositif hors SIAO ou vers un autre territoire. Les situations peuvent également être ajournées ou refusées.

Pendant les commissions, une décision d'orientation est prise pour chaque situation. Cette orientation ne vaut pas pour une admission, la structure d'accueil ayant la possibilité de refuser un ménage en motivant sa décision.

De même, un ménage ayant reçu une orientation ne répondant pas à ses attentes peut faire appel de la décision. Suivant la demande, un nouveau passage en commission peut alors être instruit.

5. A la suite de la commission, un courrier est transmis au ménage précisant la décision de la commission (refus, orientation sur liste d'attente, orientation sur une place disponible).

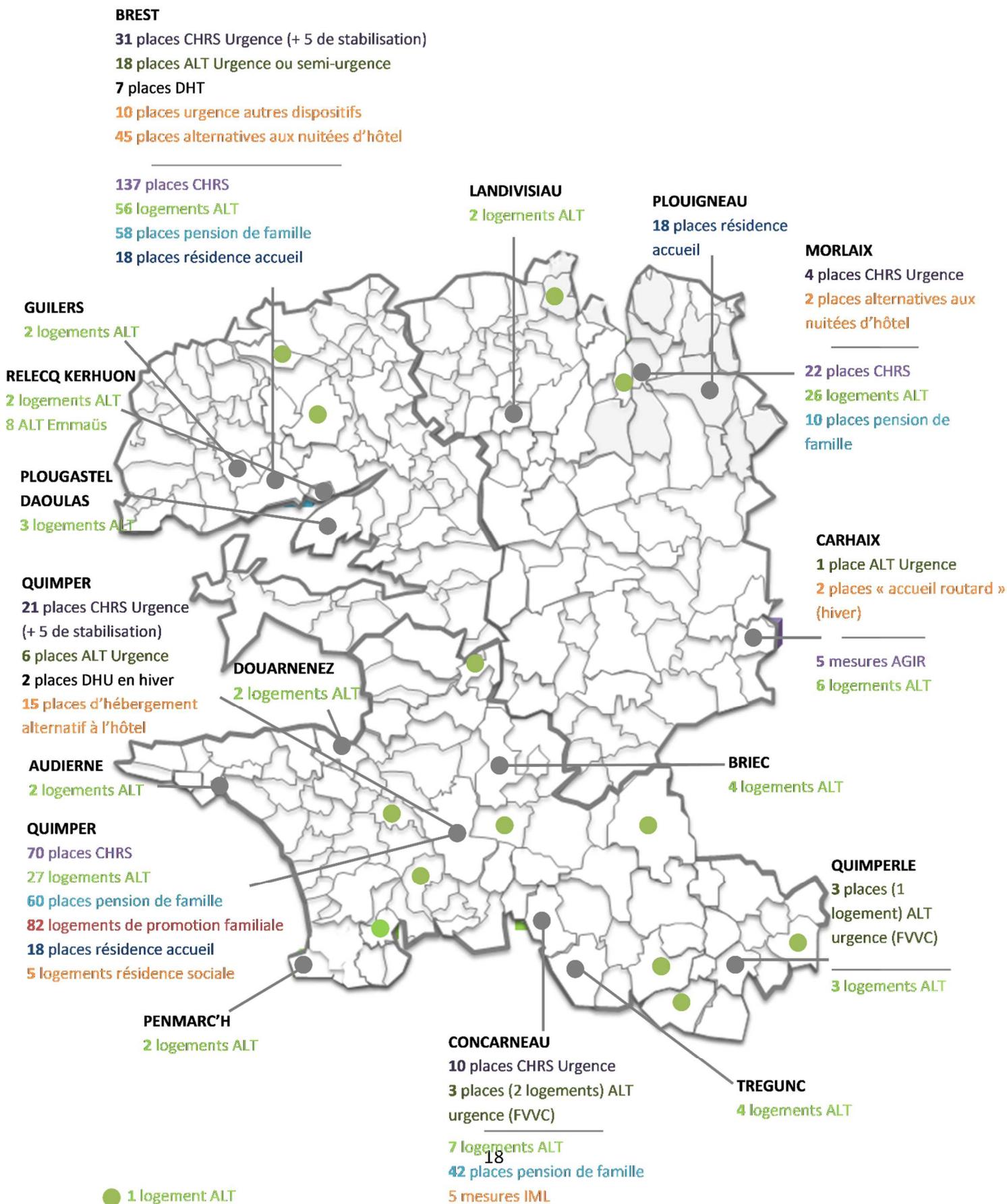
Une copie du courrier est également transmise à la structure d'accueil ainsi qu'à l'instructeur de la demande.

Parallèlement à ce fonctionnement, les opérateurs doivent remonter au SIAO un document permettant de recenser les places disponibles et d'indiquer les admissions et sorties d'hébergement⁷.

⁶ Logiciel validé par la CNIL

⁷ Cf. annexe 5

5. Les dispositifs d'hébergement



➤ Volet Urgence

Le volet urgence centralise, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation, l'ensemble des orientations sur les places en CHRS urgence, en Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel et en ALT Urgence. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents.

○ CHRS Urgence

Il y a 5 CHRS urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Morlaix et 1 à Concarneau. L'ensemble de ces structures représente un total de **66 places**

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE PLACES
BREST	AGEHB / Kastell Dour	12
BREST	CCAS Brest / Foyer du Port	19
QUIMPER	CCAS Quimper / Hôtel Social	21
MORLAIX	Fondation Massé Trévidy / Le Jarlot	4
CONCARNEAU	CCAS Concarneau / Le 102	10

○ ALT Urgence

Il y a 9 dispositifs ALT Urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 4 à Brest, 2 à Quimper, 1 à Quimperlé, 1 à Concarneau et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces dispositifs représente un total de **39 places**

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRE DE PLACES
QUIMPER	St Exupéry / FJT	5.5	5.5
QUIMPER	Fondation Massé Trévidy / FJT	1.5	1.5
BREST	CCAS Brest	13	16
BREST	CCAS Brest / DHT	7	7
BREST	Amitiés d'Armor /FJT	1	1
BREST	AILE / FJT	1	1
CARHAIX	AILE / FJT	1	1
CONCARNEAU	CCAS Concarneau	2	3
QUIMPERLE	CIAS Quimperlé Communauté	1	3

○ Dispositifs Alternatifs aux nuitées d'hôtel

Il y a 3 Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 1 à Brest, 1 à Quimper et 1 à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **62 places**

VILLE	GESTIONNAIRE	NOMBRE DE PLACES
MORLAIX	Fondation Massé Trévidy / Le Jarlot	2
BREST	AGEHB / Ti Letty	45
QUIMPER	Fondation Massé Trévidy / L'Escale	15

○ Autres dispositifs

En complément, 3 autres dispositifs avec des financements différents existent sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 1 à Brest, 1 à Quimper et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **13 places**.

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS
BREST	Les exclus	10
CARHAIX	CCAS Carhaix / Local SDF	2
QUIMPER	Fondation Massé Trévidy / L'escale Salon d'accueil	1

Par ailleurs, d'autres places, qui ne sont pas financées par l'Etat au titre de l'hébergement peuvent être sollicitées sur le département, hors SIAO 29. Parmi elles, peuvent être citées les hébergements en communautés Emmaüs ou les places du dispositif DECLIC que peut solliciter la Mission Locale de Brest pour l'hébergement de jeunes en centre AFPA afin de leur permettre de mettre en œuvre une démarche d'insertion.

➤ Volet Insertion

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, et pension de famille. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégré les commissions d'orientation territoriales.

○ CHRS Insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRES DE PLACES
BREST	AGEHB / les Ajoncs	50
BREST	COALLIA / Louis Guilloux	37
BREST	EMERGENCE / Les Cyprès	30
BREST	CCAS DE BREST / Le foyer du port	20
MORLAIX	FONDATION MASSE-TREVIDY / Le Jarlot	22
QUIMPER	FONDATION MASSE-TREVIDY / L'Escale	44
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER / Le Relais	26

○ ALT Insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gérait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, de nouveaux opérateurs ont intégré leurs logements au sein des commissions. Ces ajouts portent le nombre d'opérateurs à 26 et le nombre de logements ALT à **168** pour **279 places**.

Toutefois, nous pouvons noter que comparativement à l'année dernière, 2017 compte 5 ALT de moins (soit 10 places).

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
BREST	CCAS DE BREST	29	52
BREST	COALLIA	10	10
BREST	EMERGENCE	11	16
BREST	AGEHB / GP 29	6	11
RELECQ KERHUON	EMMAÛS	8	8
RELECQ KERHUON	CCAS RELECQ KERHUON	2	4
PLOUGASTEL DAOULAS	CCAS PLOUGASTEL DAOULAS	3	8
GUILERS	CCAS DE GUILERS	2	4
LANNILIS – PLABENNEC	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	2	5
MORLAIX	CCAS DE MORLAIX	17	30
PAYS DE MORLAIX	ASAD	12	20
CARHAIX	CARHAIX RELAIS	6	9
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER	14	19
QUIMPER – PONT L'ABBE	FONDATION MASSE-TREVIDY / Comité Pour l'Habitat des Jeunes	8	9
QUIMPER	FONDATION MASSE-TREVIDY / Foyer de Jeunes Travailleurs	5	5
QUIMPER – CONCARNEAU	FONDATION MASSE-TREVIDY / L'Escale	2	7
ERGUE-GABERIC	CCAS D'ERGUE GABERIC	1	3
CONCARNEAU	CCAS DE CONCARNEAU	6	7
TREGUNC	CCAS DE TREGUNC	4	7
PAYS DE QUIMPERLE	CIAS DE QUIMPERLE COMMUNAUTE	6	15
PENMARC'H	CCAS DE PENMARC'H	2	5
CHÂTEAULIN	CCAS DE CHATEAULIN	1	3
AUDIERNE	CIAS DU CAP SIZUN	2	4
DOUARNENEZ	CCAS DE DOUARNENEZ	2	6

BRIEC	CIAS PAYS GLAZIK	4	8
QUIMPERLE	SAINT VINCENT DE PAUL	1	1
PLONEIS	HABITAT ET HUMANISME	1	2
PLOMELIN	CCAS DE PLOMELIN	1	1

○ Pension de famille

Il y en a 7 en Finistère. Pour le moment 6 sont intégrées au volet Insertion.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Elle est gérée par l'UDAF et comporte 18 places. Une seconde résidence accueil a été ouverte sur Quimper en 2015, une troisième s'est ouverte à Plouigneau en 2017.

Ces 10 structures regroupent **195 logements** pour **224 places**.

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
BREST	COALLIA / Pouleder	25	25
BREST	CCAS DE BREST / Esperanza	21	24
BREST	AGEHB / Anatole	9	9
BREST	UDAF / Maden	18	18
MORLAIX	FONDATION MASSE-TREVIDY / Le Jarlot	9	10
PLOUIGNEAU	UDAF / Maden	18	18
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER	35	60
QUIMPER	UDAF / Maden St Ex	18	18
CONCARNEAU	CCAS DE CONCARNEAU	42	42

○ Autres dispositifs

VILLE	DISPOSITIF	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
TERRITOIRE DE CARHAIX	Mesures d'accompagnement CHRS / AGIR	FONDATION MASSE- TREVIDY / Le Jarlot		5 mesures
QUIMPER	Cité de promotion familiale	CCAS DE QUIMPER	82	Plus de 200
QUIMPER	Résidence Sociale	CCAS DE QUIMPER	5	

- La mise en place du SIAO a bouleversé les pratiques, le CCAS de Quimper a voulu poursuivre les changements en intégrant aux commissions, une partie des logements dont il a la gestion dès 2012.
- Le travail du SIAO a permis de mettre en avant un besoin d'accompagnement de type CHRS sur le territoire de Carhaix. Ainsi au 1^{er} octobre 2013 se sont mis en place 5 mesures dites d'intermédiation locative renforcée. Gérées par la Fondation Massé-Trévidy, ces mesures permettent un accompagnement global du ménage sans dépendre d'une structure collective. Il est à noter qu'avec cet accompagnement, le SIAO ne propose pas d'hébergement.

En 2016, le volet Insertion dispose pour tous dispositifs confondus, d'un ensemble de plus de **930 places d'hébergement/logement**.

6. Éléments marquants et perspectives

➤ Éléments marquants

○ SIAO Unique

Tel qu'indiqué en introduction de ce rapport, la loi ALUR publiée en 2014 et la circulaire du 17 décembre 2015 relative aux SIAO, sont venues préciser le fait que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergements d'urgence et d'insertion et intégrant le 115.

Ainsi, dans le Finistère, le SIAO 29 a pu évoluer afin d'intégrer ces nouvelles exigences législatives :

- Le SIAO 29, association loi 1901, recouvre depuis 2013 l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion du département.
- Le SIAO 29 assure les missions opérationnelles de coordination urgence et insertion, et intègre le 115.
- En 2017, une subvention unique est versée au SIAO 29 pour le financement de l'ensemble de ces missions.

○ Changement de logiciel

Un changement de logiciel a été effectué en fin d'année 2017. En effet, afin d'harmoniser les remontées de données nationales, l'Etat a développé son propre logiciel, SI-SIAO. Celui-ci doit donc être utilisé par l'ensemble des SIAO au plus tard au 1^{er} janvier 2018. Plusieurs sessions de formations ont eu lieu avec la DRJSCS durant l'année, ce qui a permis au volet urgence d'être opérationnel dès le mois de novembre (et éviter ainsi la mise en place d'un logiciel en pleine période hivernale) et en décembre pour le volet insertion. Malheureusement, l'outil n'est pas complètement abouti, l'urgence et l'insertion fonctionnent sur des plateformes web différentes, il est également difficile de sortir des données statistiques cohérentes.

○ Participation aux commissions de médiation

Le SIAO 29 continue de participer aux commissions de médiation du département par l'intermédiaire du responsable du volet insertion. Selon l'organisation en vigueur, lorsqu'un ménage est reconnu prioritaire sur un hébergement, c'est le SIAO, après désignation par la commission de médiation, qui fera le courrier au ménage reconnu prioritaire et préviendra la structure désignée.

➤ Perspectives

○ Volet Urgence

Les demandes d'hébergement d'urgence restent en constante augmentation en 2017. Il est donc important d'avoir suffisamment de moyen afin de pouvoir assurer cette mission d'accueil, d'orientation et d'hébergement dans des conditions adaptées au niveau de la demande.

○ Volet Insertion

Comme indiqué précédemment, tous les logements ALT du département ne sont pas intégrés au volet Insertion. Un travail est encore à mener afin que tous puissent intégrer les commissions. C'est également le cas pour la pension de famille de Lesneven.

En ce sens, la création d'une nouvelle commission à l'échelle du Pays de Brest (hors BM) est en cours de réflexion. En effet, cette nouvelle commission validée par la DDCS devrait pouvoir voir le jour en 2018. Une réunion regroupant l'ensemble des parties prenantes étant prévue en janvier 2018.

○ Logement

Au-delà des dispositifs initiaux, le SIAO a vocation à élargir son champ de compétences/d'action avec l'intégration de nouveaux dispositifs comme les résidences sociales ou l'intermédiation locative. Les SIAO confirment donc leur place dans le champ de l'hébergement/logement. La loi ALUR⁸ du 23 mars 2014 le confirme en donnant une existence légale aux SIAO.

Le SIAO 29 a déjà amorcé cette évolution en incluant depuis 2012 une partie du parc logement du CCAS de Quimper au sein des commissions SIAO.

Le partenariat avec les bailleurs sociaux prend également forme avec la nouvelle mission du SIAO relative au recensement des ménages prêts à sortir de l'hébergement vers le logement. En effet, depuis mars 2017, l'articulation du SIAO avec les bailleurs sociaux prend la forme d'un tableau qui est transmis chaque mois à la DDCS. Sur ce tableau sont inscrits les ménages hébergés prêts à accéder au logement. Avec ces données, la DDCS priorise ses ménages au titre du contingent préfectoral. Cette articulation n'en est qu'aux balbutiements et nous souhaitons pouvoir travailler avec les bailleurs sur les situations « complexes » qui restent hébergées sans propositions logement.

⁸ Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

○ Observatoire

Si le développement du SIAO n'est possible qu'avec un travail partenarial fort, l'ouverture à de nouveaux dispositifs permettrait de proposer des réponses plus adaptées aux ménages et améliorerait aussi la fluidité des dispositifs. La mission d'observatoire joue ici un rôle important car en fonction des données remontées (profil des demandeurs, besoins des territoires,...), le SIAO (là encore en lien avec les partenaires) est en mesure de permettre la création de nouveaux dispositifs adaptés aux territoires et aux demandeurs (comme ce fut le cas par exemple pour le développement des dispositifs alternatifs à l'hôtel ou la création du service « AGIR » dans la logique du Logement d'abord).

○ Nouveaux outils

Afin d'améliorer la connaissance du SIAO et des solutions d'hébergement qui existent sur le département, nous souhaitons mettre en place de nouveaux outils en 2018 :

- Un guide pratique sur le SIAO 29. Destiné aux professionnels réalisant les demandes d'hébergement, il permet de mieux comprendre le fonctionnement du SIAO et nos attentes concernant les évaluations. L'objectif étant in fine d'améliorer les orientations.
- Un répertoire des structures d'hébergement. Ce répertoire sera mis en ligne sur le site internet du SIAO 29 et permettra de mieux appréhender les différents dispositifs intégrés au SIAO.



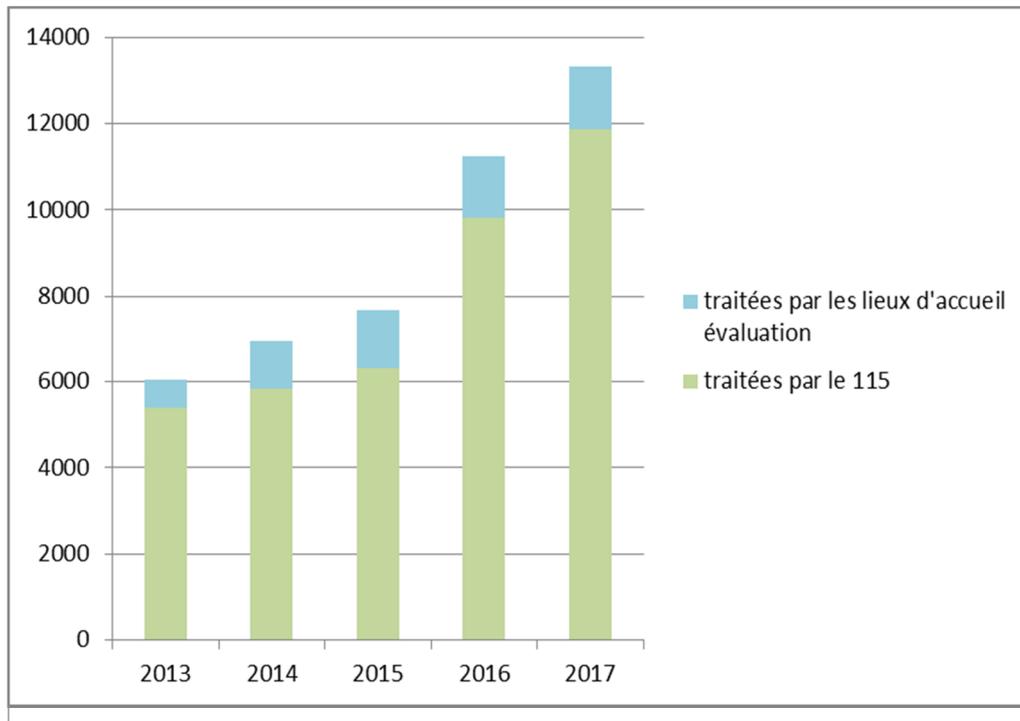


Rapport d'observatoire



1. L'HEBERGEMENT D'URGENCE

➤ Les demandes d'hébergement



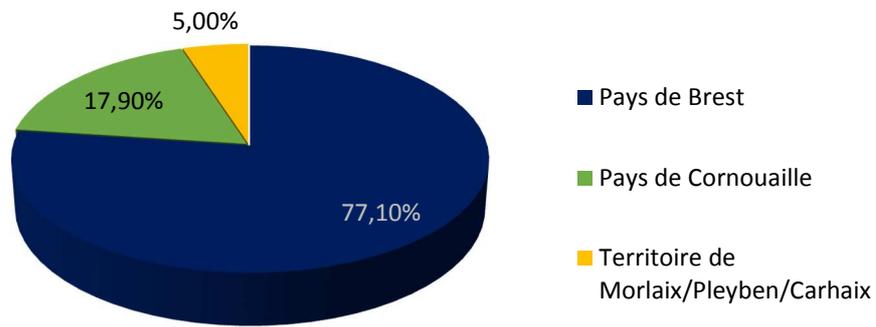
Comme le montre ce graphique, les demandes d'hébergements d'urgence ont augmentées de 120% entre 2013 et 2017 et particulièrement entre 2015 et 2017. Cette augmentation résulte de la crise économique d'une part et de la crise migratoire d'autre part.

En 2017, 2394 personnes différentes ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence.

13309 demandes d'hébergement d'urgence ont ainsi été traitées, 89,1% par le SIAO29-volet urgence - 115 et 10,9% directement par les lieux d'accueil-évaluation gestionnaires d'hébergement

De 2016 à 2017 on note une augmentation de 18%

Répartition des demandes par territoires en 2017

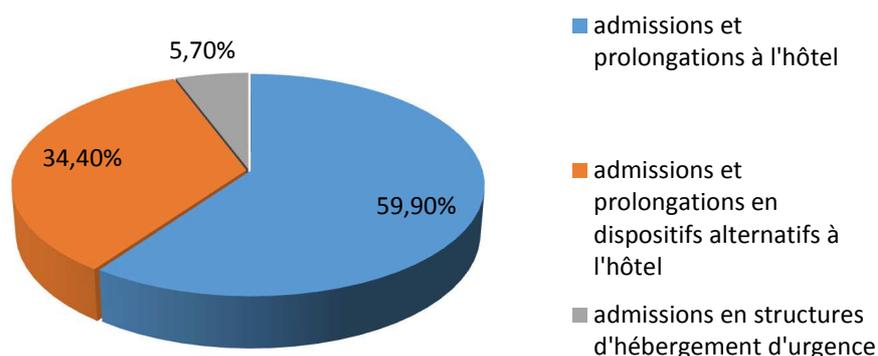


Le Pays de Brest concentre plus de 3 quarts des demandes d'hébergement. Cela s'explique par le fait que Brest soit la métropole la plus peuplée du département avec une concentration des demandes liées aux migrants du fait de l'implantation de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire.

➤ Les réponses

En réponse aux 13309 demandes reçues en 2017, 9877 ont donné lieu à un hébergement (74,2%) et 3432 n'ont pas abouties (25,8%)

Répartition des réponses positives en 2017



Parmi les 9877 demandes ayant donné lieu à un hébergement, 59,9 % ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel (55,4% en 2016), 34,3% en dispositifs alternatifs et 5,7% en dispositifs d'hébergement « classiques ».

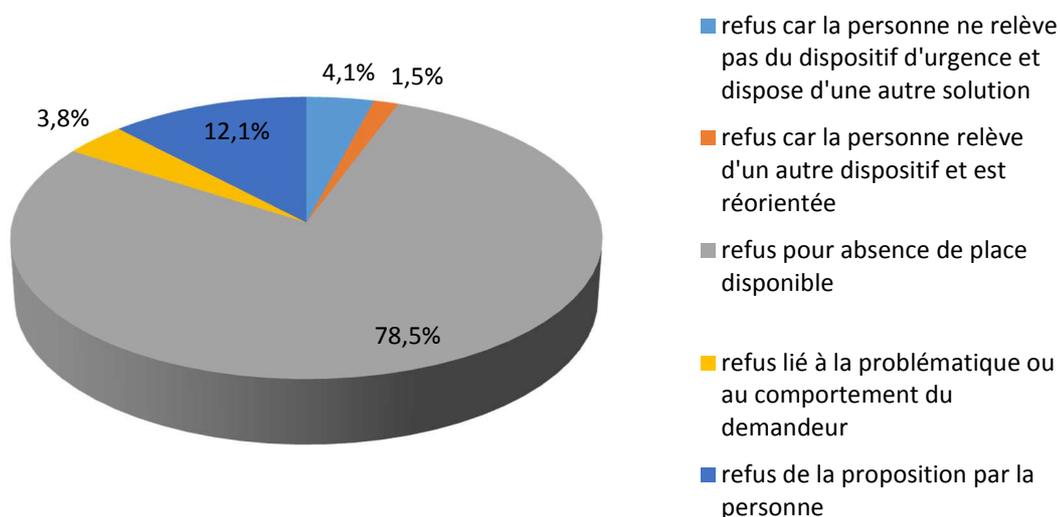
Malgré l'extension des dispositifs alternatifs, la hausse des demandes d'hébergement d'urgence a entraîné une augmentation des nuitées d'hôtel (5915 orientations à l'hôtel en 2017, contre 4643 en 2016, soit +27.4%). De plus, les épisodes de températures basses, au nombre de 3 entre Janvier et Mars 2017, ont entraîné de nombreuses mises à l'abri systématiques.

L'hébergement à l'hôtel est sollicité lorsqu'il n'est pas possible d'orienter les personnes sur d'autres dispositifs, soit pour des raisons de statut administratif soit du fait de l'absence de place disponible en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ».

Souvent, l'hôtel constitue une solution de transition avant l'accueil en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ». Leur nombre apparait important, car chaque prolongation (de quelques jours) est comptabilisée alors que les prises en charge en dispositifs d'hébergement « classiques » ne sont comptabilisées qu'une seule fois pour une durée de séjour plus longue, en application du principe de continuité. Les nuitées enregistrées sont donc malgré tout plus nombreuses en dispositifs d'hébergement « classiques » qu'à l'hôtel.

13,9% de ces prises en charge étaient des admissions directes et 86,1% des admissions suite à une orientation du SIAO29 volet urgence -115.

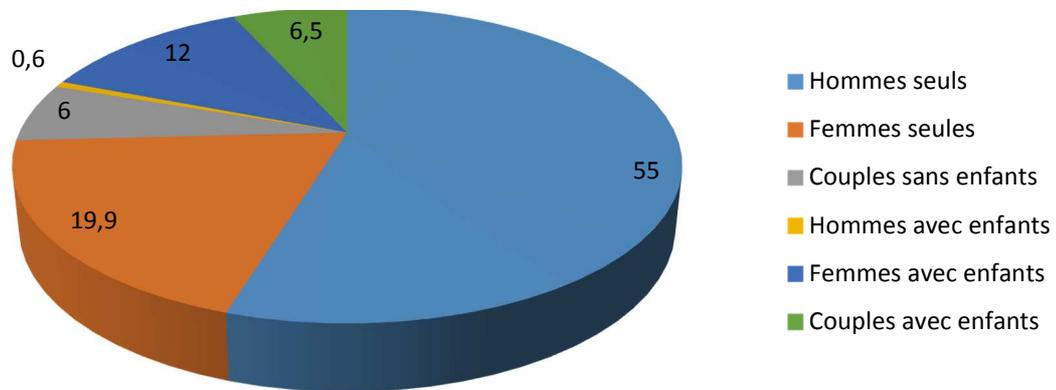
Répartition des réponses négatives en 2017



Suite à l'augmentation importante de la demande en 2017, on note une forte augmentation des demandes n'ayant pas abouti à un hébergement (+20% entre 2016 et 2017). En effet, l'offre d'hébergement n'a pas augmenté proportionnellement à la demande, il n'a donc pas été possible de répondre positivement à un nombre croissant de demandes (2693 réponses négatives pour absence de place disponible en 2017 contre 2145 en 2016, soit + 25%), notamment pour des hommes seuls et des personnes migrantes.

➤ Typologies des demandeurs

Situation familiale des demandeurs (en %):

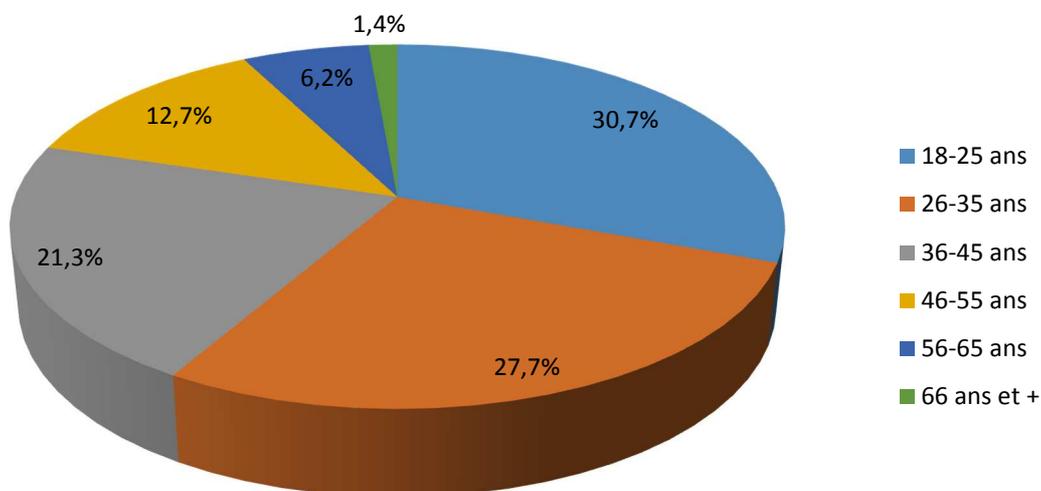


On constate une augmentation du nombre de ménages sollicitant le dispositif d'hébergement d'urgence dans le Finistère. En 2017, 1691 ménages différents ont demandé un hébergement d'urgence au 115 et/ou à un lieu d'accueil-évaluation, contre 1 635 en 2016.

Parmi ces ménages, la part des familles représente 19,1% des ménages en 2017, contre 19,2% en 2016, 15,5% en 2015, 14,8% en 2014 et 12,8% en 2013. La part des familles a doublé en 5 ans.

Dans le même temps, la part des hommes seuls a encore très légèrement diminué. Cela s'explique par l'augmentation de la demande provenant du public migrant, et particulièrement des familles.

Âge des demandeurs :



En 2017, 30.7% des demandeurs adultes ayant communiqué leur âge étaient âgés de 18 à 25 ans

Les jeunes représentent donc toujours une part prépondérante des demandeurs. Or peu de dispositifs d'hébergement d'urgence spécifiques à ce public existent sur le département.

L'absence de ressources et les ruptures familiales sont des éléments d'explication.

Ressources des demandeurs :

Ressources	GF	%
Activité déclarée	63	4.5
Activité non déclarée	0	0
Formation	5	0.4
Retraite	16	1.1
Assedic	57	4
Minimas sociaux	461	32.8
Autres	36	2.6
Sans ressources	767	54.6
Total	1405	100

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2017, 54.6% se déclaraient sans ressources
4.5% des ménages déclaraient percevoir un salaire
32.9% déclaraient percevoir les minimas sociaux (dont 30.6% le RSA et 12.3% l'AAH)

Situation résidentielle des ménages avant la demande d'hébergement d'urgence :

Situation	GF	%
Domicile parental	56	3.3
Domicile personnel ou conjugal	211	12.5
Etablissement de cure, post-cure	0	0
Foyers	20	1.2
Hébergement mobile ou de fortune	17	1
Hébergement par des tiers	191	11.3
Hôpital général	15	0.9
Hôpital psychiatrique	9	0.5
Hôtel payé par le ménage	9	0.5
Prison	48	2.8
Rue	163	9.6
Structure d'insertion	5	0.3
Structure d'urgence	29	1.7
CADA	8	0.5
Structure de stabilisation	4	0.2
LHSS	3	0.2
Autre	13	0.8
NC	890	52.6
TOTAL	1691	100

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2017 :

52,6% des ménages n'ont pas communiqué leur situation résidentielle avant la demande au 115, ou celle-ci n'a pas pu être comptabilisée « statistiquement » par le service,

12.5% déclaraient vivre à leur domicile ou chez leur conjoint avant de se retrouver sans hébergement (ruptures, violences conjugales, expulsions...).

11.3% déclaraient être hébergés chez des amis ou de la famille (la solution ne pouvait se prolonger),

9.6% déclaraient vivre à la rue,

et 3.3% chez leurs parents (jeunes majeurs en rupture familiale).

Raison principale de la situation d'urgence sociale :

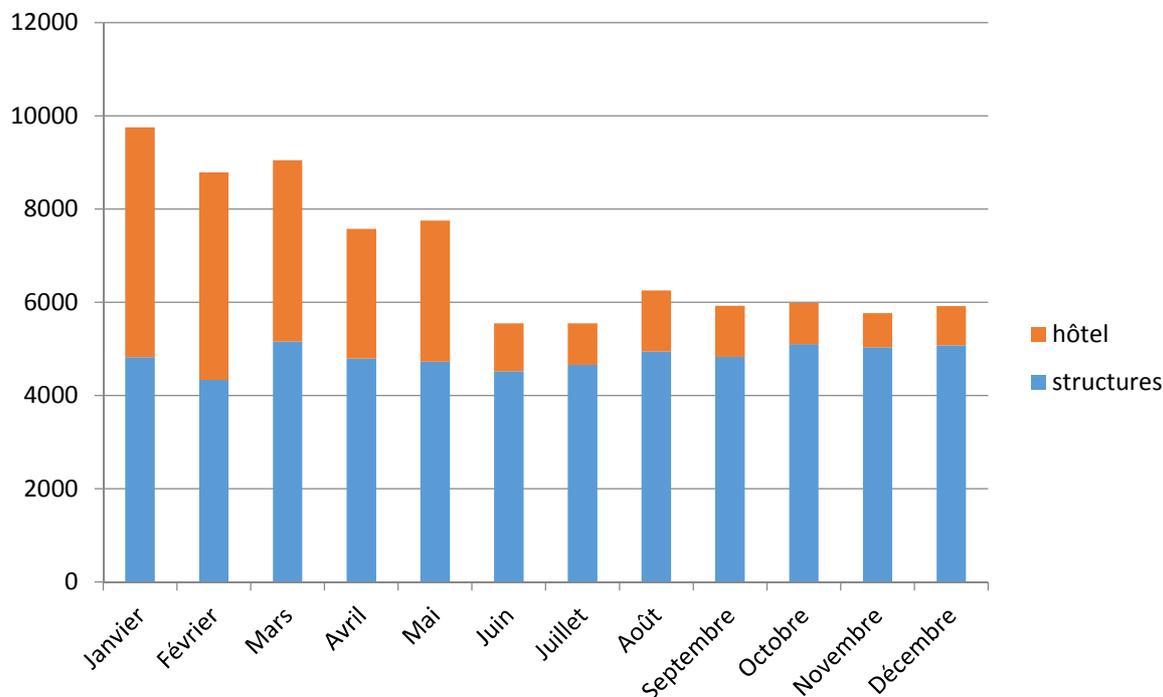
Situation	GF	%
Départ du département d'origine	66	3.9
Départ du pays d'origine	120	7.1
Expulsion ou perte de logement	76	4.5
Rupture familiale, conjugale, par des tiers	279	16.5
Violence	78	4.6
Intermittent de la rue	31	1.8
Autres	1041	61.6
TOTAL	1691	100

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2017 :

61,6 % des ménages n'ont pas communiqué la raison principale de leur demande au 115, ou celle-ci n'a pas pu être comptabilisée « statistiquement » par le service,
16.5% des ménages invoquaient une rupture,
(Familiale, conjugale ou par des tiers),
4.6% fuyaient des situations de violence,
4.5% invoquaient une perte de logement,
3.9%, un départ du département d'origine,
7.1%, un départ du pays d'origine pour raisons économiques ou d'insécurité,
et 1.8% se déclaraient à la rue par intermittence.

➤ Les hébergements

Répartition des nuitées sur le dispositif urgence de janvier à décembre 2017



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total	%
nuitées en structures	4822	4335	5161	4798	4729	4521	4658	4950	4833	5105	5033	5077	58022	69.2%
nuitées à l'hôtel	4935	4453	3888	2779	3026	1029	890	1303	1092	887	734	846	25862	30.8%
Total	9757	8788	9049	7577	7755	5550	5548	6253	5925	5992	5767	5923	83884	100%

En 2017, 1 690 personnes différentes ont été hébergées sur le département, via les dispositifs SIAO, contre 1742 en 2016, 1580 en 2015, 1683 en 2014 et 1 834 en 2013.

Si le nombre de personnes hébergées a très légèrement diminué, le nombre de nuitées d'hébergement d'urgence a quant à lui augmenté. 83884 nuitées ont été enregistrées en hébergement d'urgence en 2017 contre 75188 en 2016 (+11%).

Cela s'explique par une augmentation des durées de séjour et du nombre de demandes formulées par les personnes concernées. La durée moyenne d'hébergement d'urgence était en effet de 50 jours en 2017 contre 44 jours en 2016, 39 jours en 2015 contre 33 jours en 2014 et 25 en 2013. La principale explication est que la part des personnes migrantes parmi l'ensemble des personnes hébergées est plus importante. Or, celles-ci peuvent difficilement accéder à l'insertion et à un hébergement ou un logement pérenne à court terme. En effet il s'agit le plus souvent de personnes en procédure de recours ou en attente d'étude de leur demande d'asile.

Parmi les 83884 nuitées enregistrées en 2017, 58022 ont été effectuées en structures « classiques » ou alternatives aux nuitées d'hôtel (+3.6% par rapport à 2016) et 25862 ont été effectuées à l'hôtel (+34.7% par rapport à 2016).

Les nuitées d'hôtels ont donc connu une nette augmentation. Les 5 premiers mois 2017 ont en effet été marqués par une forte hausse du nombre de nuitées enregistrées quotidiennement (126 en moyenne contre 53 en 2016). Puis plusieurs familles prises en charge par l'AGEHB, sur le BOP 177, ont basculé en juin sur une prise en charge par Coallia, sur le BOP 303, budget DDCCS consacré aux demandeurs d'asile. Cela explique la baisse enregistrée sur le 2^{ème} semestre. Néanmoins, il est important de noter que les prolongations d'hébergement pour ces familles ont continué de passer par le 115. L'activité a donc été très importante tout au long de l'année.

variation des nuitées enregistrées

	Variation entre 2012 et 2013	Variation entre 2013 et 2014	Variation entre 2014 et 2015	Variation entre 2015 et 2016	Variation entre 2016 et 2017
nuitées enregistrées en structures	+10%	+29%	+15%	+7%	+3.6%
nuitées enregistrées à l'hôtel	-4%	+3,0%	-9%	+101%	+34.7%
Total	+7%	+23,0%	+10,0%	+22%	+11.6%

A travers le tableau ci-dessus, on peut constater que le nombre de nuitées octroyées chaque année n'a cessé d'augmenter entre 2011 et 2016. Le nombre de places a en effet augmenté afin de faire face à un accroissement des demandes, tout comme le nombre de nuitées octroyées à l'hôtel.

Néanmoins on constate que le nombre de nuitées d'hôtel a connu des hausses et des baisses sur la période. Cela s'explique par une évolution de l'utilisation de ce mode d'hébergement. En effet, l'Etat et les acteurs du département ont développé des dispositifs alternatifs à l'hôtel à partir de 2013, ce qui explique la baisse enregistrée entre 2012 et 2015. Mais cette baisse n'a pas été aussi importante que souhaitée du fait de la forte augmentation de la demande d'hébergement en 2016 et en 2017.

Durée moyenne de séjour par dispositifs

Dispositif	Durée moyenne de séjour
Nuitées d'hôtel	33 jours
Dispositifs alternatifs	35 jours
ALT Urgence	93 jours
CHRS Urgence	121 jours

Répartition des nuitées par territoires et par dispositifs en 2016 et 2017

	Structures		Hôtel	
	2017	2016	2017	2016
Pays de Brest	60.7%	59%	78.7%	89%
Pays de Cornouaille	35%	36%	16.1%	9%
Pays de Morlaix et Carhaix	4.3%	5%	5.2%	2%

Le Pays de Brest concentre une part importante des hébergements en structures (60.7% en 2017 et 59% en 2016), et à l'hôtel (78.7% en 2017 et 89% en 2016). Néanmoins, la part du Pays de Brest parmi les hébergements à l'hôtel a diminué entre 2016 et 2017, tandis que celle du Pays de Cornouaille a augmenté, tout comme celle du Territoire Morlaix/Carhaix. Cela s'explique par le fait que les services de l'Etat aient décidé d'étendre sur tout le département les orientations hôtelières pour le public migrant.

Détail des nuitées enregistrées en structures d'hébergement

2017 (données mensuelles cumulées)	nuitées	personne	HS	FS	couples	familles	situation
PAYS DE BREST	35213	1616	737	244	27	197	1205
Appartements d'urgence Ti Letty, Brest	12689	673	198	88	19	111	416
Foyer Les exclus, Brest	799	83	52	17	7	0	76
CHRS Kastellodour, Brest	6619	279	0	69	0	72	141
CHRS du port (Urgence +Stabilisation), Brest	8174	299	299	0	0	0	299
ALT semi-Urgence, Brest	4275	174	127	15	1	14	157
DHT, Brest	2207	77	37	48	0	0	85
ALT FJT Kerheol, Brest	271	19	15	4	0	0	19
ALT FJT Michelet, Brest	179	12	9	3	0	0	12
PAYS DE CORNOUAILLE	20325	982	597	175	10	70	852
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Quimper	4272	194	5	36	0	57	98
CHRS L'Hôtel Social, Quimper	8738	479	388	73	9	0	470
CHRS Concarneau	3540	147	147	0	0	0	147
ALT Concarneau	669	26	0	20	0	3	23
ALT CIAS Quimperlé	819	33	0	0	1	10	11
ALT et DHU FJT Trévidy, Quimper	534	24	9	15	0	0	24
ALT et DHU FJT Les peintres de Cornouaille Quimper	1753	79	48	31	0	0	79
PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX	2484	195	96	27	12	16	151
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Morlaix	942	80	8	15	6	15	44
CHRS Le Jarlot, Morlaix	1378	101	76	12	5	1	94
ALT FJT du Poher, Carhaix	146	9	7	0	1	0	8
Accueil Relais (places hiver), Carhaix	18	5	5	0	0	0	5
Totaux	58022	2793	1430	446	49	283	2208
			65%	20%	2%	13%	100%

Tableau 9 : Détail des nuitées enregistrées à l'hôtel

2017 (données mensuelles cumulées)	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situations
PAYS DE BREST	20364	1439	186	202	52	286	726
Nuitées d'hôtel AGEHB	20364	1439	186	202	52	286	726
PAYS DE CORNOUAILLE	4168	419	97	80	10	79	266
Nuitées d'hôtel AGEHB	3206	308	48	65	7	62	182
Nuitées d'hôtel Fondation Massé-Trévidy, Quimper	580	50	0	9	0	17	26
Nuitées d'hôtel CCAS Quimper	382	61	49	6	3	0	58
PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX	1330	132	26	13	2	25	66
Nuitées d'hôtel AGEHB	1239	99	14	7	0	22	43
Nuitées d'hôtel Massé-Trévidy	91	33	12	6	2	3	23
Totaux	25862	1990	309	295	64	390	1058
			29%	28%	6%	37%	100%

A partir de ces 2 tableaux, on constate que la proportion des familles est plus importante à l'hôtel qu'en structures. En effet, les familles représentent en moyenne 37% des ménages hébergés à l'hôtel chaque mois contre 12% des ménages hébergés en structures, car une partie des familles ne peut pas prétendre à une entrée en structure au vu de leur situation administrative (décision DDCS). Ces familles peuvent uniquement être hébergées à l'hôtel. Quant aux hommes seuls, qui représentent toujours la majorité des demandeurs, une grande partie de l'offre d'hébergement en structures leur est destinée. Cela explique qu'ils représentent 65% des ménages hébergés en structures contre 29% des ménages hébergés à l'hôtel. Cette différence s'explique également par le fait que les hébergements à l'hôtel soient octroyés en priorité aux femmes victimes de violences et aux familles

➤ Les conditions de sorties

Motifs de fin de prise en charge par les structures

	2017	%
La personne décide de s'en aller par elle-même	74	15.8
Sortie vers un CHRS	57	12.2
Sortie vers un logement	50	10.7
Sortie vers un logement de transition ou IML	8	1.7
La personne a quitté la structure sans prévenir	49	10.5
Retour au domicile conjugal ou familial	43	9.2
Hébergement amical ou familial	66	14.1
La personne a trouvé une autre solution	10	2.1
Fins de séjour, exclusions ou mises à pied	25	5.4
Hospitalisation	17	3.6
Sortie vers un hébergement de stabilisation	30	6.4
Sortie vers une autre structure d'hébergement d'urgence	24	5.1
Sortie vers un Centre maternel	9	1.9
Retour dans le pays d'origine	0	0
Incarcération	2	0.4

Sortie vers des lits halte soins santé	0	0
Décès	3	0.6
TOTAL	467	100

Les données présentées ci-dessus correspondent aux informations transmises par les structures d'hébergement au SIAO-115 en 2017 à chaque sortie. Ces données ne sont pas disponibles pour les hébergements à l'hôtel et en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

Dans 15.8% des cas, les personnes sont parties d'elles-mêmes, sans précision des conditions de sorties (31.4% en 2016).

Dans 12.4% des cas, les personnes sont sorties vers un logement autonome ou un logement de transition (17.2% en 2016).

Dans 12.2% des cas, les personnes sont sorties vers un CHRS (8.2% en 2016).

Dans 14.1% des cas, les personnes sont parties après avoir trouvé une autre solution par elles-mêmes, généralement un hébergement amical ou familial.

Dans 9.2% des cas les personnes sont retournées au domicile (4.8% en 2016).

Dans 5.4% des cas les personnes ont fait l'objet d'une fin de séjour, d'une exclusion ou d'une mise à pied.

Dans 3.6% des cas les personnes ont été hospitalisées.

2. L'HEBERGEMENT D'INSERTION

Sur le département, 80 commissions ont eu lieu cette année (82 en 2016), pour 1084 demandes (1073 en 2016) soit 1 746 personnes concernées.

En 2017, il y a eu 80 commissions volet insertion :

- 32 commissions sur le Pays de Brest
- 24 commissions sur le Pays de Cornouaille.
- 24 commissions sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix

En 2017, 1084 demandes ont été recensées :

- 417 demandes sur le Pays de Brest
- 498 demandes sur le Pays de Cornouaille
- 269 demandes sur le territoire de Morlaix/COB 29

A NOTER : L'ensemble des logements ALT du département ainsi qu'une pension de famille ne sont pas encore intégrés au SIAO. Nous ne pouvons donc pas remonter d'information les concernant.

	GF	Nb de personnes	nb adultes	nb enfants
BREST	387	598	411	187
CCPA	12	26	12	14
BMO	18	24	21	3
CORNOUAILLE	398	644	433	211
MCOB	269	454	294	160
Total	1084	1746	1171	575

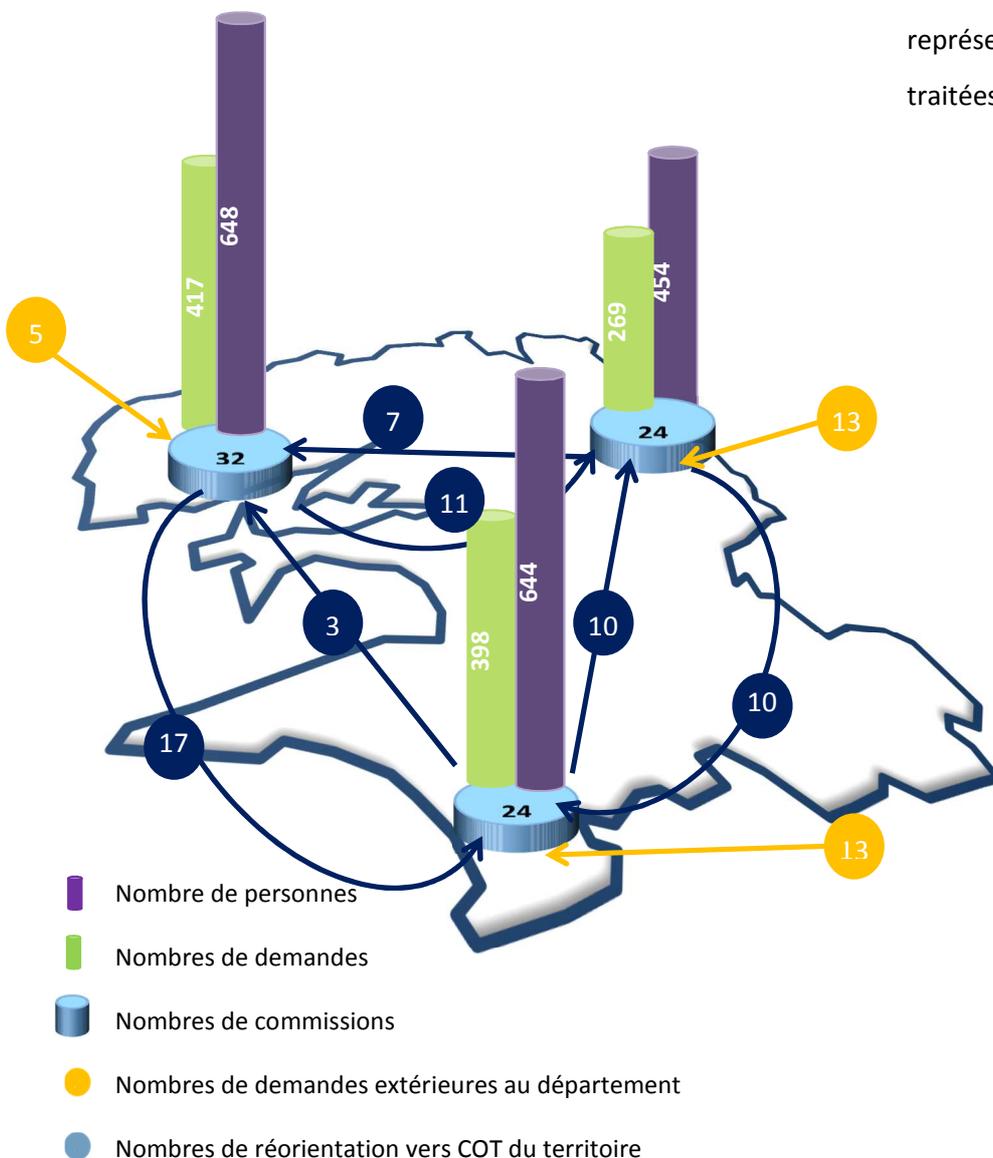
1. Les demandes

En 2017, sur le Finistère, on compte **80** commissions. Ce qui représente **1084** demandes traitées et **1746** personnes.

Le nombre de demandes reste stable par rapport à l'année 2016 (1% d'augmentation).

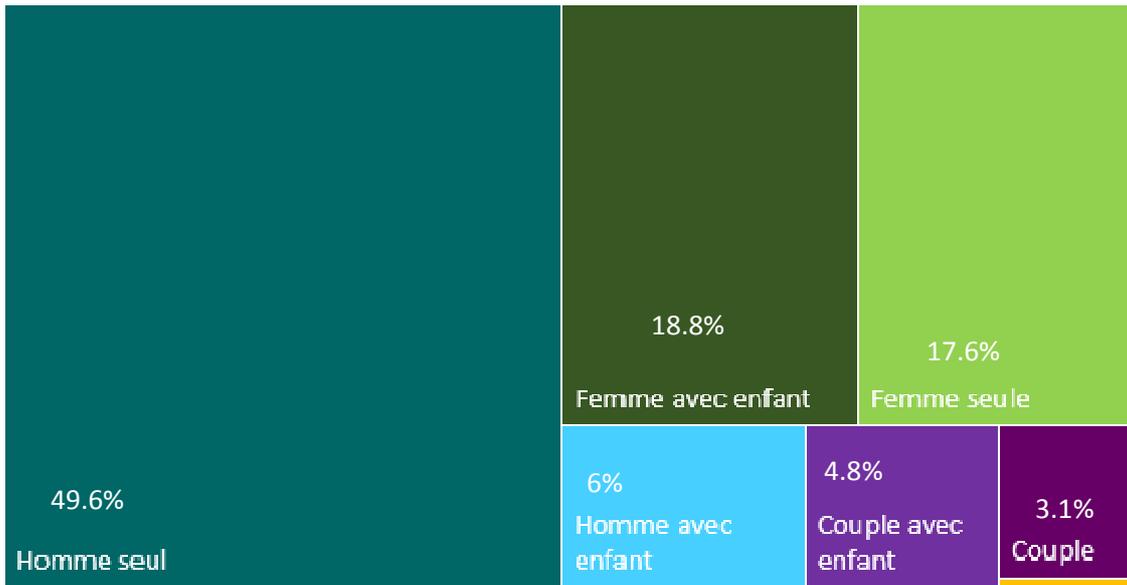
Les demandes émanant de la ville de Brest représentent à elles seules plus de **29%** des demandes finistériennes.

Le nombre de demandes extérieures au département est en légère hausse passant de **28** en 2016 à **31** cette année.



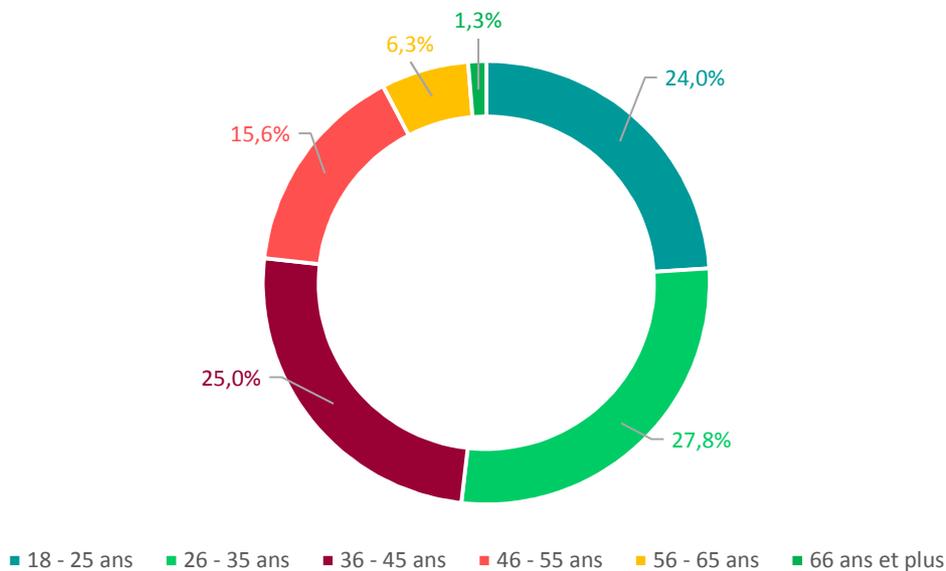
On note que depuis 2015, le nombre de demandes sur le territoire Morlaix / COB 29 est en hausse de **19.5%**. Entre 2016 et 2017, l'augmentation sur ce territoire est de **9.3%**

Typologie des demandeurs



Le nombre de personnes seules faisant une demande insertion est de **67.2%** (66.5% en 2016). Si le nombre d'hommes seuls reste relativement stable (**49.6%** en 2017 contre **50.1** en 2016), le nombre de femmes seules sollicitant l'insertion a augmenté d'1.2 points (**17.6%** contre **16.4%** en 2016)

Age des demandeurs



L'âge des demandeurs est assez similaire aux années précédentes. Le nombre de moins de 25 ans est en légère baisse (passant de **25** à **24%** des demandeurs). Toutefois on constate qu'un demandeur

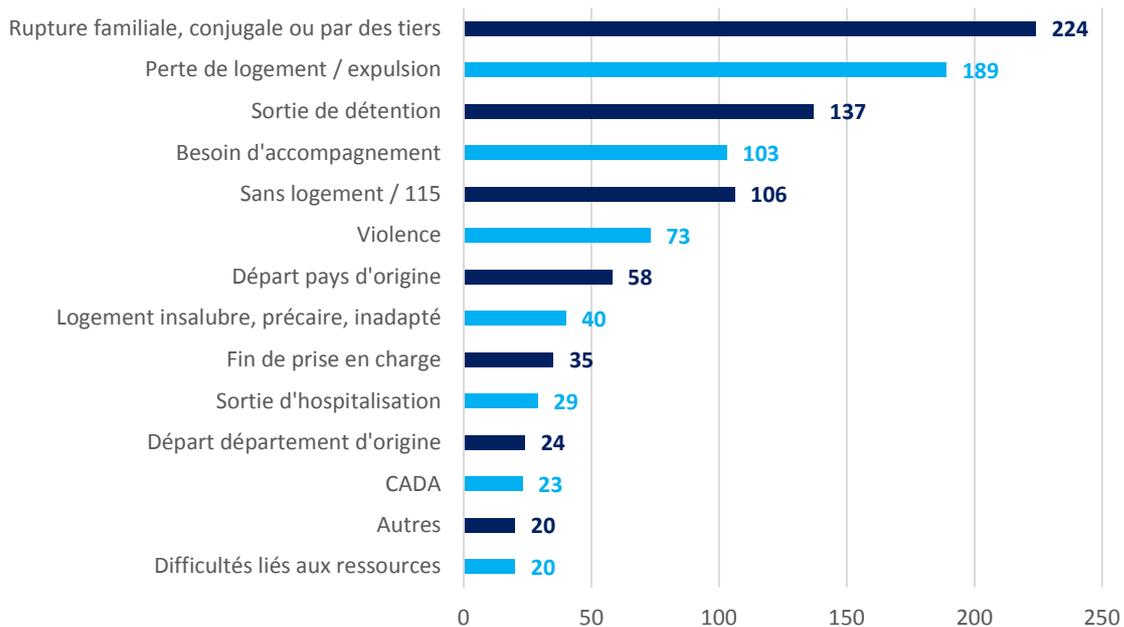
sur deux (soit près de 52%) est âgé de moins de 35 ans au moment de la demande d'hébergement d'insertion. L'âge moyen des demandeurs en 2017, est de 36 ans.

Ressources



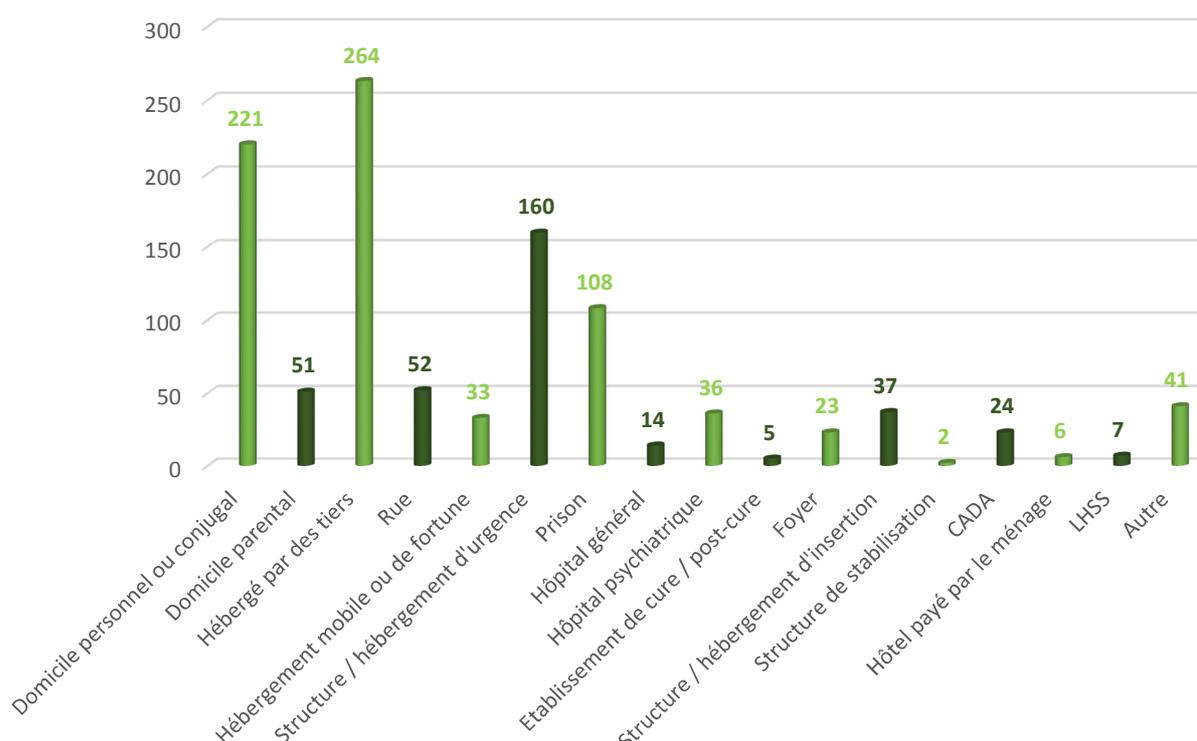
En 2017, près de 30% des demandeurs perçoivent le RSA, 18.1% sont sans ressources, 11.6% ont l'AAH, 11.6% perçoivent des prestations de pôle emploi et 10% ont un salaire.

Motifs des demandes



En 2017, plus de **20%** des demandes avaient pour motifs une rupture familiale, conjugale ou par des tiers. Ce taux atteint **26%** sur le territoire Morlaix/COB 29. Sur le Pays de Brest, le premier motif de recours au volet insertion du SIAO est la sortie d’incarcération (**23.1%** des demandes). Le second motif est la perte de logement / expulsion (avec respectivement **14.4%** des demandes sur le territoire Morlaix/COB 29, **17.6%** sur le Pays de Cornouaille et **17.6%** sur Brest).

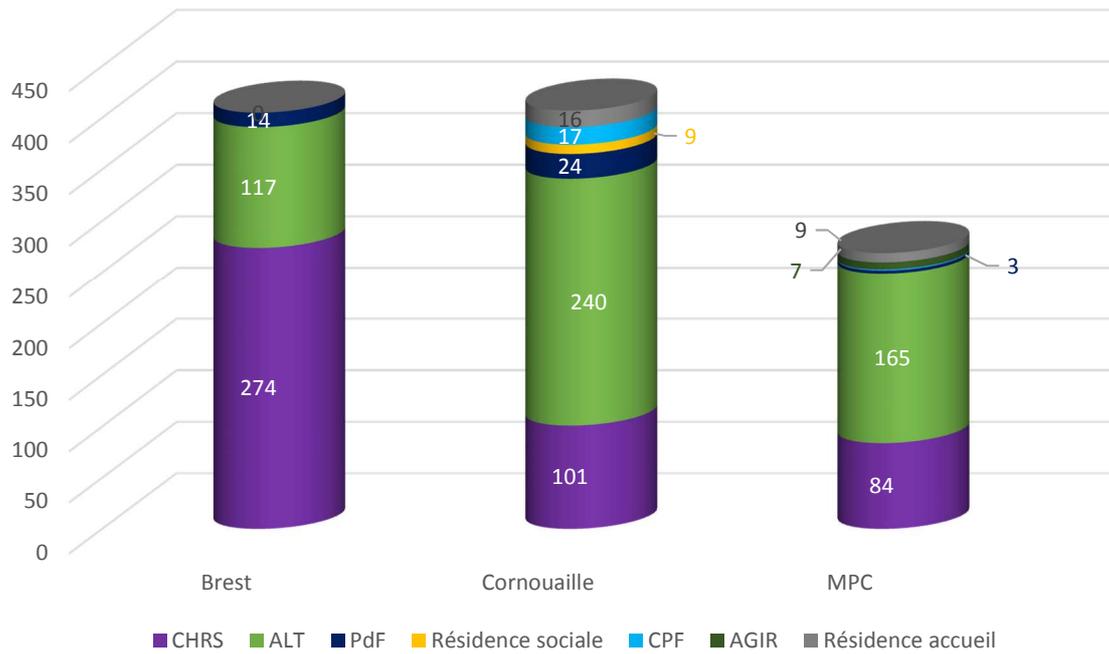
Situation résidentielle



Sur le Pays Brest **22.3%** des demandeurs sont hébergés par des tiers au moment de la demande. Ce taux est de **25.9%** sur le Pays de Cornouaille et **25.3%** sur le territoire Morlaix/COB 29.

26.4% des demandeurs du territoire Morlaix/COB 29 sont au domicile personnel ou conjugal. **20.9%** de ceux du Pays de Cornouaille sont en hébergement d’urgence et **18.2%** des demandeurs du Pays de Brest sont incarcérés au moment de la demande.

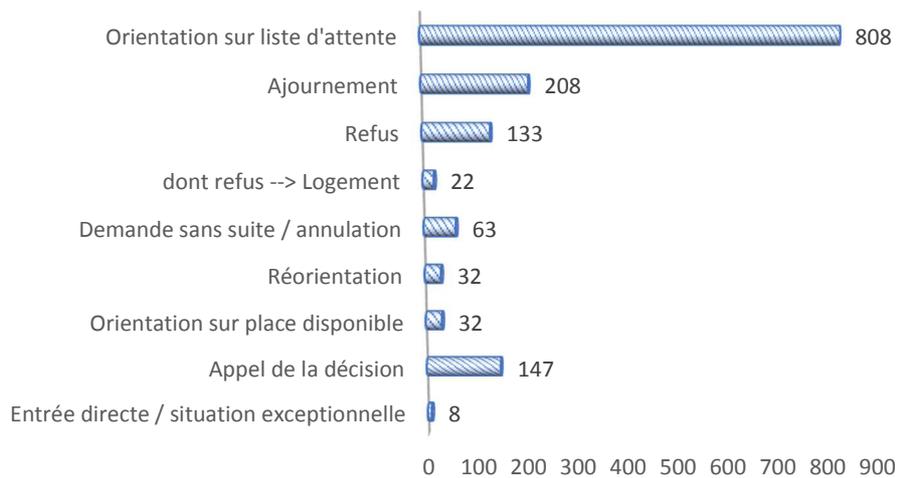
Préconisations



Les préconisations se font en directions des CHRS à **39.5%** ; des ALT à **44.9%** des PDF à **3.5%**.

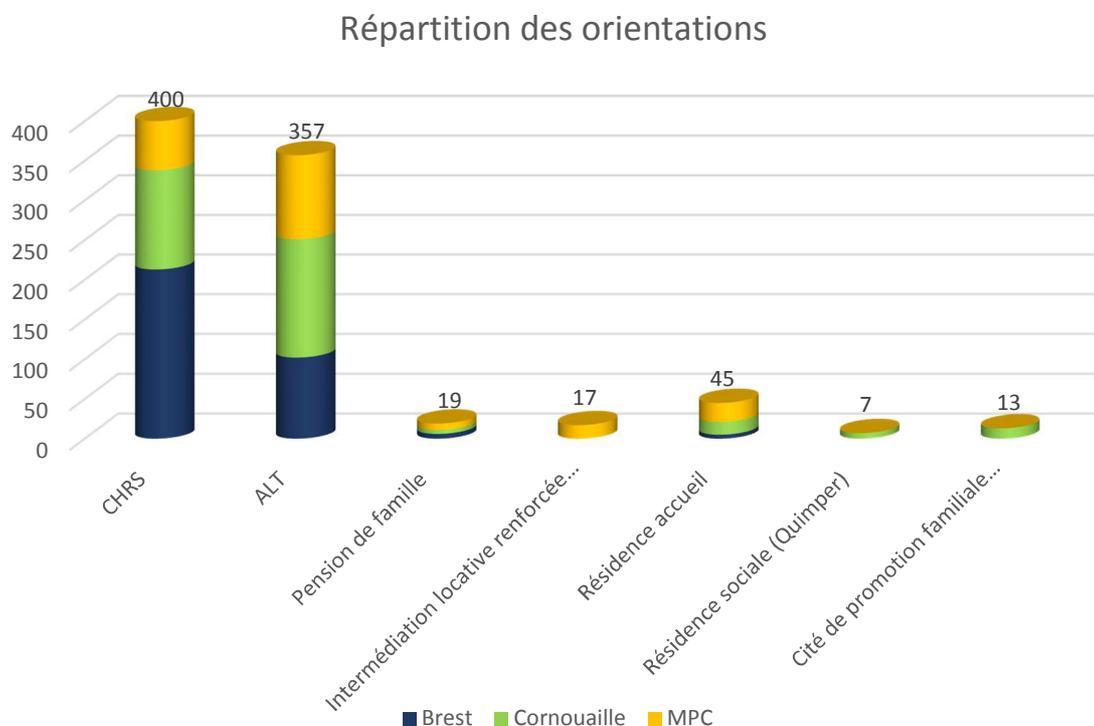
7% des fiches ne comportent pas de préconisations.

Activité des commissions



78.2% des demandes sont orientées vers un dispositif

12.3% des demandes sont refusées dont 16.5% car le SIAO estime que la demande relève d'un logement autonome ; 30.8% suite à avis défavorable de la DDCS ; 10.5% relèvent du soin ou d'une structure médico-sociale.



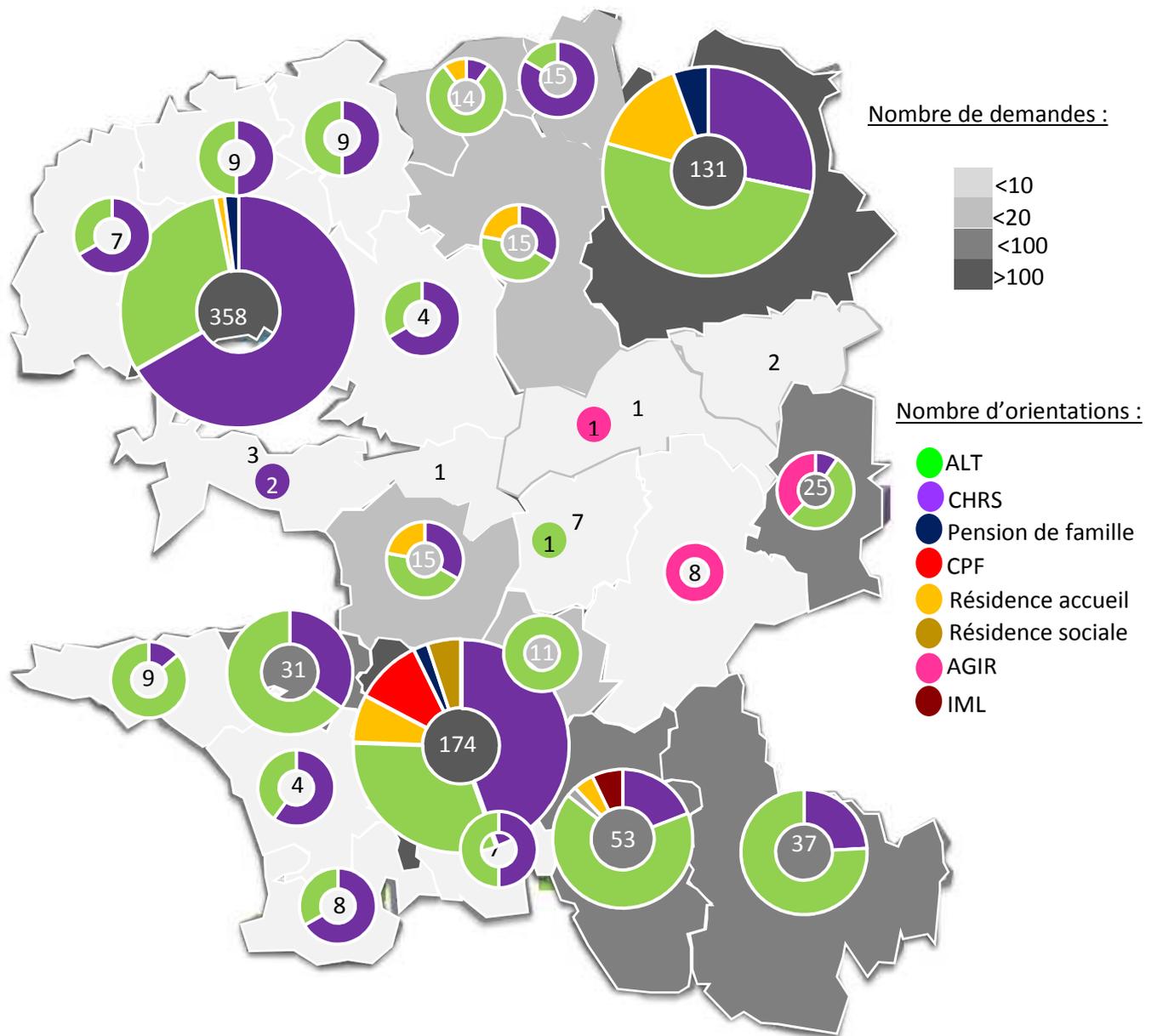
44.6% des orientations se font en direction des CHRS

41.6% en direction de l'ALT, 2.2% vers les PDF.

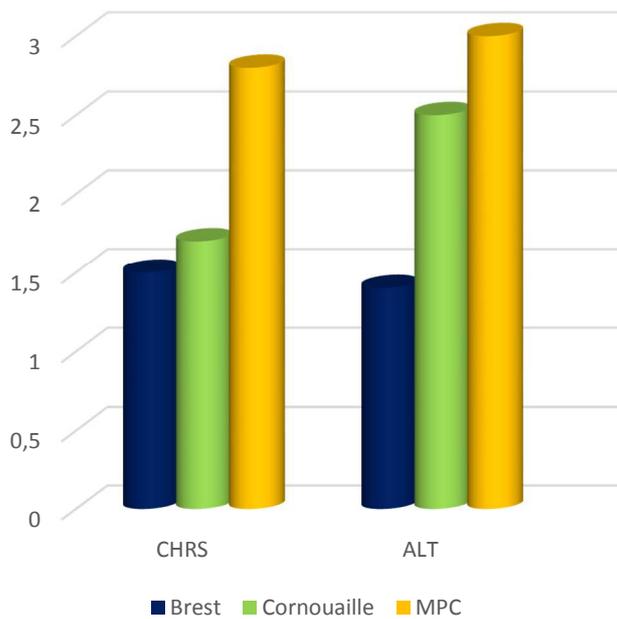
5.5% des orientations se font en direction des résidences accueil. 2% des demandes sont orientées vers AGIR.

On note une augmentation de 15.6% des orientations en direction des CHRS. Cette hausse est plus prononcée sur le territoire de Cornouaille où ces orientations ont cru de 30.2% par rapport à 2016.

Nombre de demandes et d'orientations par EPCI et par dispositif



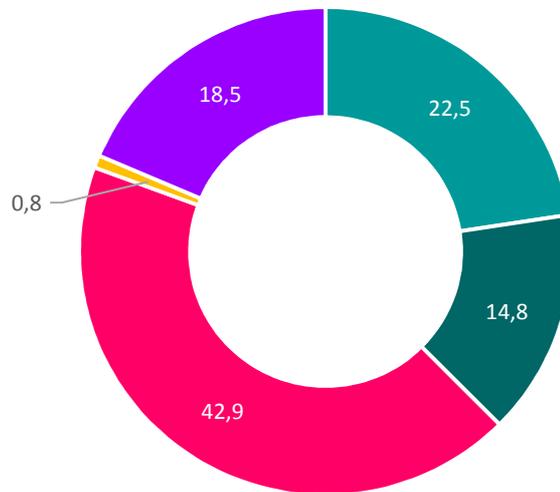
Part des orientations par rapport au nombre de place



Pour les CHRS on note **1.5** orientations pour une place existante sur le Pays de Brest, **1.7** pour le Pays de Cornouaille et **2.8** pour le territoire de Morlaix/COB 29.

Pour l'ALT, sur le Pays de Brest, il y a eu **1.4** orientations pour un logement existant, **2.5** concernant le Pays de Cornouaille et **3** orientations pour un logement sur le territoire de Morlaix/COB 29.

Suivi des orientations



■ Demandes annulées ■ Radiations ■ Admissions ■ Refus du ménage ■ Toujours en attente

Concernant les ménages placés sur liste d'attente en 2017 :

42.5% ont été admis

22.5% ont annulé leur demande

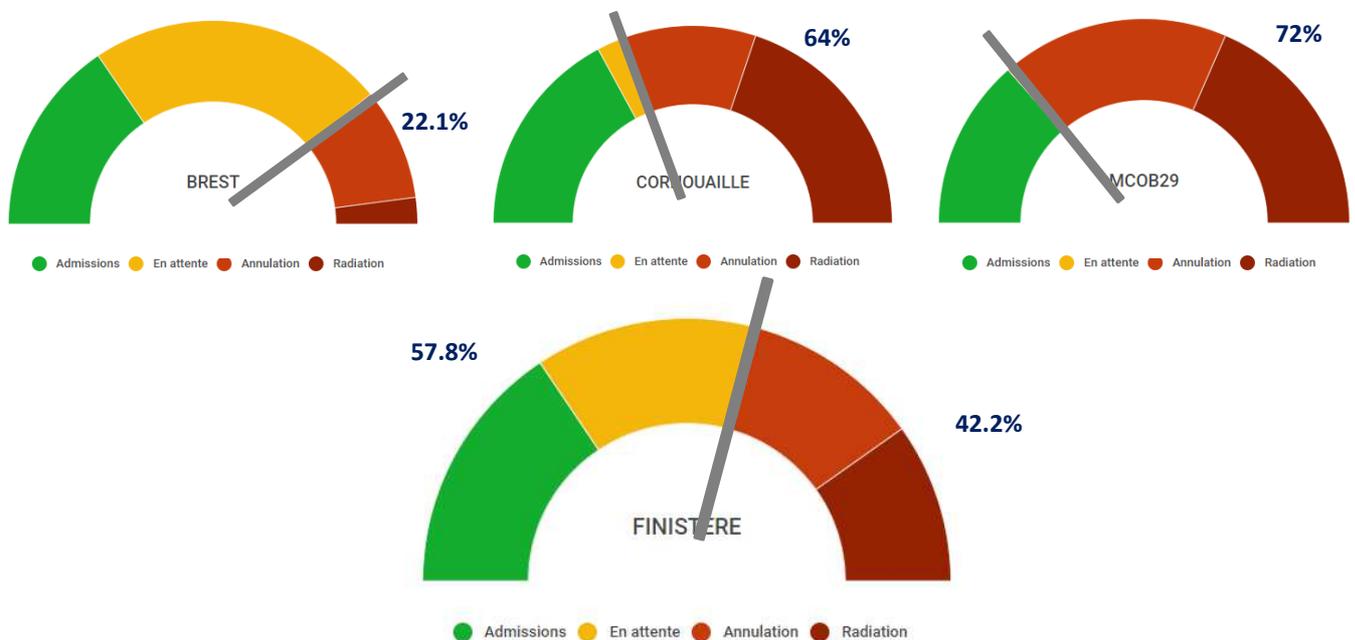
18.5% sont toujours en attente

14.8% ont été radiés

0.8% a refusé l'orientation

Au cumul, 38.1% des ménages orientés en commission n'intégreront pas une structure d'hébergement d'insertion. Ce taux est légèrement meilleur qu'en 2016 puisque 40.3% des demandeurs n'avaient pas donné suite à leurs demandes (quel qu'en soit le motif).

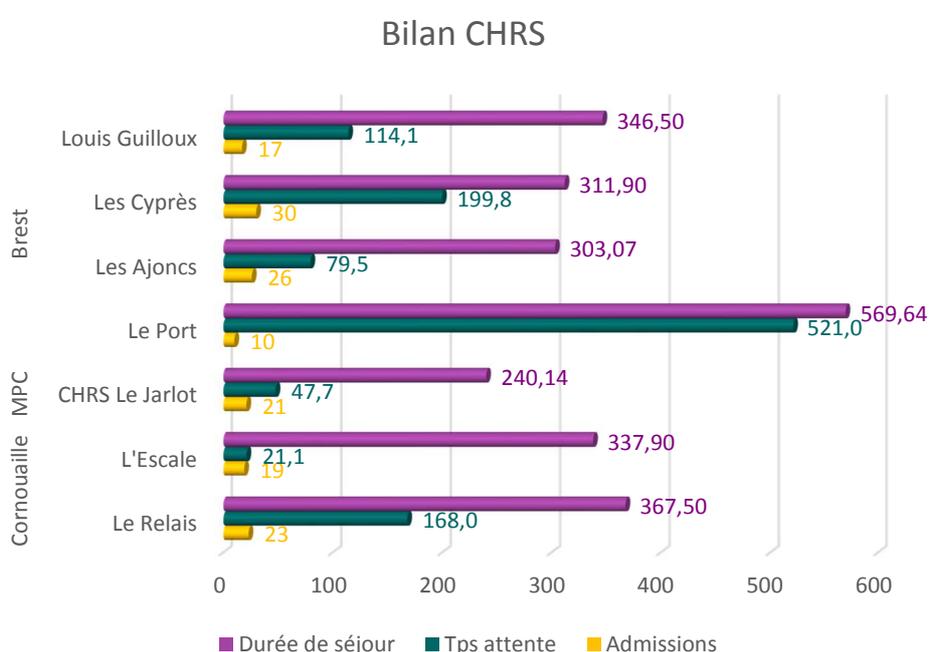
Suivi des orientations CHRS (ménages ayant fait une demande en 2017) :



A la fin du 1^{er} trimestre 2018, on note des disparités territoriales quant au suivi des orientations CHRS. En effet sur le Pays de Brest 77.9% des ménages orientés sont admis ou toujours en attente, pour le Pays de Cornouaille cette part passe à 36% et 27% pour le territoire de Morlaix/COB 29. Sur

ces 2 derniers territoires plus de la moitié des ménages orientés sur du CHRS n'entrent pas en structure suite à des annulations ou des radiations faute de contact. A noter enfin, que sur ce dernier territoire, plus aucun ménage ayant fait une demande d'hébergement en 2017 est en attente d'une place.

Sur l'ensemble du département, les demandes non abouties représentent **42.2%** des demandes. **30.8%** des demandeurs ont été admis, **26.9%** restent en attente.



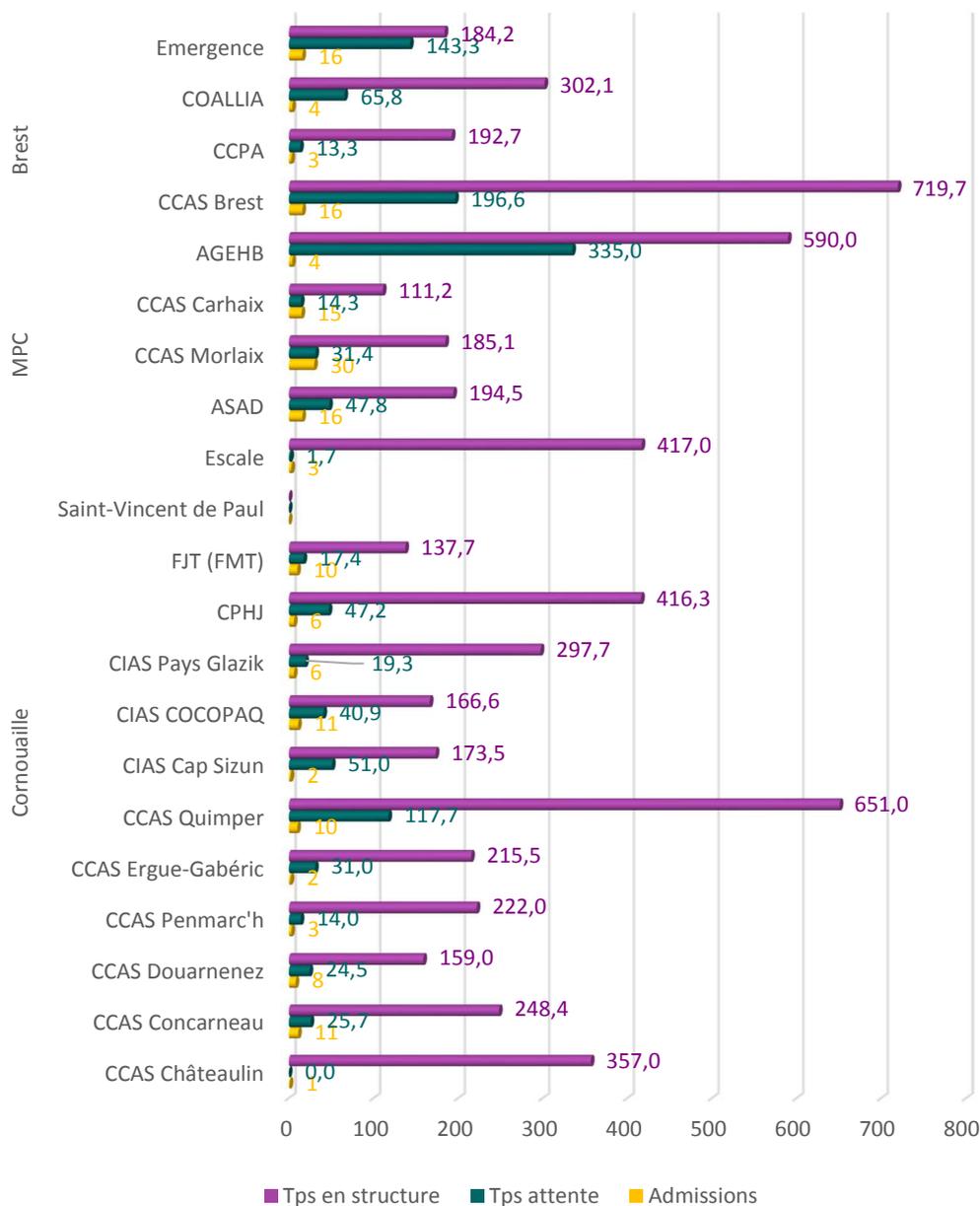
146 ménages ont été accueillis en CHRS en 2017 (+**8%** par rapport à 2016)

Le temps d'attente moyen est de **140.3** jours. Celui-ci a diminué de 6% par rapport à 2016

La durée de séjour moyenne est de **335.5** jours pour les personnes sorties en 2017. Celle-ci a diminué de près de **10%** comparé à l'année dernière.

Toutefois, comme indiqué sur le graphique ci-dessus, ces données sont disparates d'un CHRS à un autre.

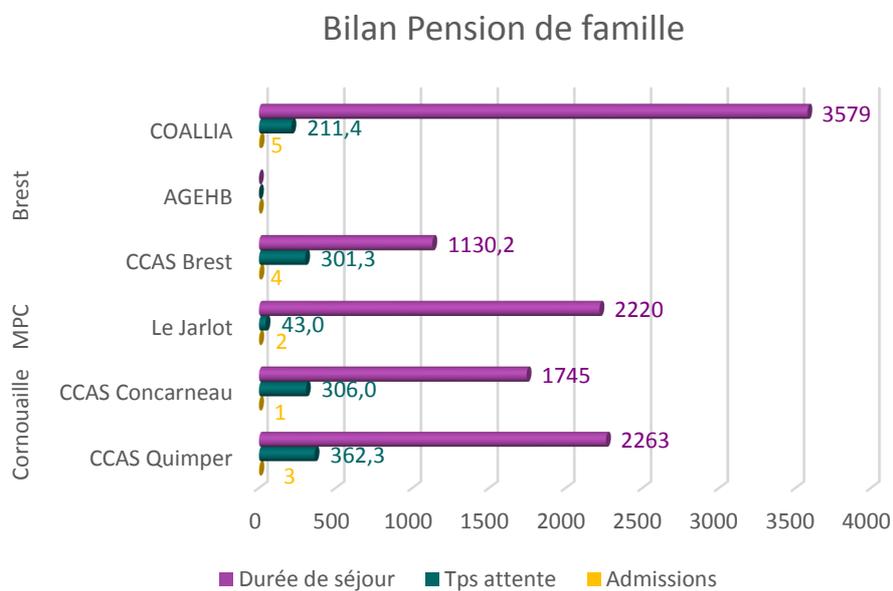
Bilan ALT



199 ménages ont été accueillis en ALT en 2017 (-2.4% par rapport à 2016)

Le temps d'attente moyen est de **38.6 jours**. A noter : cette moyenne est largement impactée par certain gestionnaire où le temps d'attente est très réduit voit inexistant pour certaines situations.

La durée de séjour moyenne est de **271** jours pour les ménages sortis en 2017. Celle-ci a augmenté de **11** jours soit de près de **4%** comparé à l'année dernière.



15 ménages ont été accueillis en pension de famille en 2017 (**22** en 2016)

Le temps d'attente moyen est de **250.3** jours. Celui-ci est inférieur de **100** jours par rapport à 2016 soit une diminution de **28.7%**

La durée de séjour moyenne est de **1982.9** jours pour les ménages sortis en 2017.



Pays
de
Brest

34.5



Pays de
Cornouaille

37.2



Pays de
MCOB 29

36.1

Typologie : Homme seul

Age : 34.5 ans

Origine géographique :
Brest

Situation résidentielle :
Hébergé par des tiers

Motif de la demande :
sortie d'incarcération

Orientation : CHRS

Temps d'attente avant
admission : 6.2 mois

Typologie : Homme seul

Age : 37.2 ans

Origine géographique :
Quimper

Situation résidentielle :
hébergé par des tiers

Motif de la demande :
Rupture conjugale

Orientation : ALT

Temps d'attente avant
admission : 2.5 mois

Typologie : Homme seul

Age : 36.1 ans

Origine géographique :
Morlaix

Situation résidentielle :
domicile personnel ou
conjugal

Motif de la demande :
Rupture conjugale

Orientation : ALT

Temps d'attente avant
admission : 1.5 mois

DALO / DAHO

En 2017, 11 ménages ont vu leur recours logement requalifié en hébergement et ont été déclarés prioritaires.

Origine géographique : 7 viennent du Pays de Cornouaille (3 Concarneau, 2 Quimper, 1 Quimperlé, 1 Plozévet)

2 du Pays de Brest (1 Brest, 1 Crozon)

1 du territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix (1 Carhaix)

1 d'un autre département

Sur les 11 ménages reconnus prioritaires : 8 ont été admis

2 n'ont pas donné suite

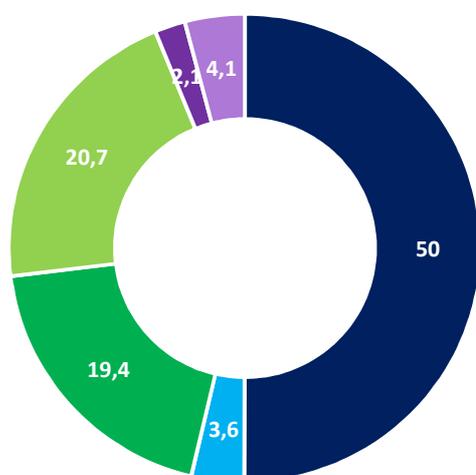
1 a refusé l'orientation

FOCUS TERRITORIAL : PAYS DE BREST

Pour le volet insertion du SIAO, 417 demandes différentes ont été réceptionnées sur le territoire du Pays de Brest, soit 38% des demandes du Département.

Entre 2016 et 2017, on observe une légère baisse de 3% de la demande.

TYPLOGIE

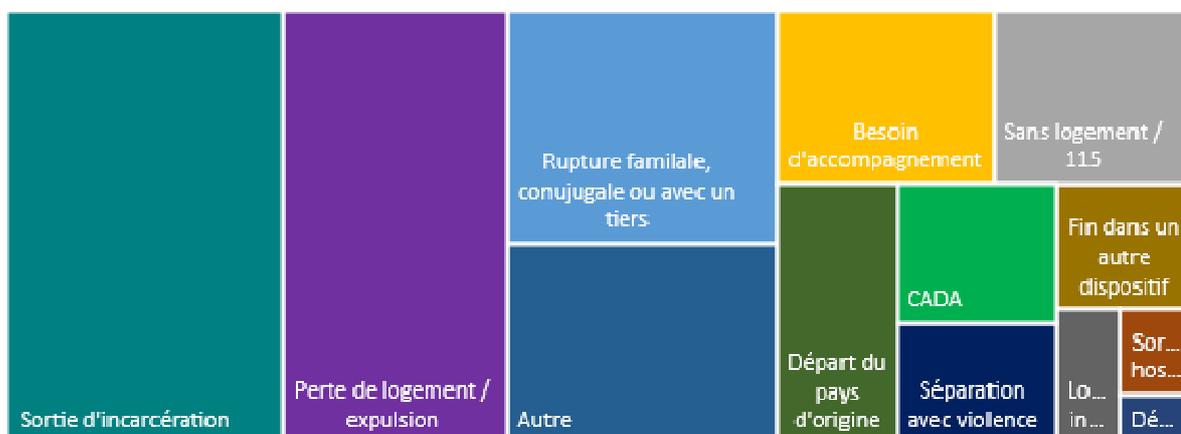


■ Homme seul ■ Homme avec enfant(s) ■ Femme seule
 ■ Femme avec enfant(s) ■ Couple ■ Couple avec enfant(s)

50% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes avec enfant(s) avec une proportion de 19.4%

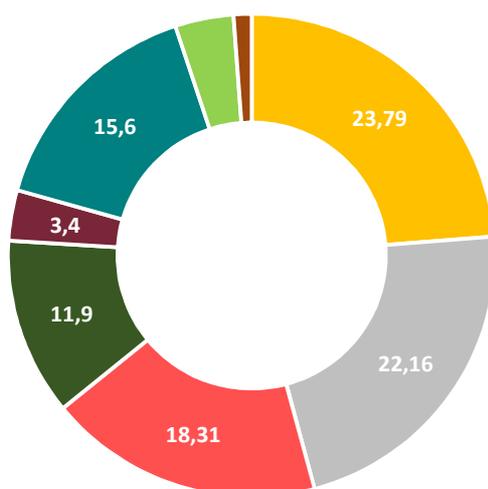
La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-35 ans avec 31.3%

MOTIFS



23.1% des demandes font suite à une sortie d'incarcération, 18.8% des suites d'une perte de logement / expulsion. 12.3% d'une rupture familiale, conjugales ou avec un tiers. Une séparation avec violence est citée dans 3.8% des cas.

SITUATION RESIDENTIELLE



Au moment de la demande 23.8% des demandeurs étaient en logement, 22.2% préparaient une sortie d'incarcération, 15.6% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 3.8% étaient à la rue ou en hébergement mobile ou de fortune.



ORIENTATIONS ET SUIVI

79.3% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 65.9% en direction d'un CHRS et à 30.6% vers de l'ALT.

3.6% des demandes ont été annulées avant passage en commission.

10.3% des demandes ont été refusées en 2017.

Au cumul 20.5% des demandes en 2017, ne trouvent pas de réponses sur ce territoire (en comptant les 6.6% de réorientations)

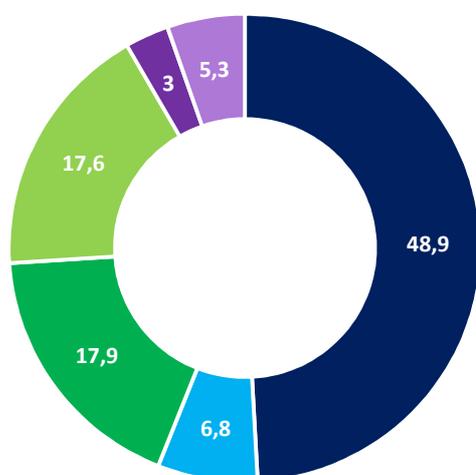
A la fin du 1^{er} trimestre 2018 : 28.7% des ménages orientés ont été admis, 54.6% sont toujours sur liste d'attente, 11.4% des demandes sont annulées, 4.9% sont radiées.

FOCUS TERRITORIAL : PAYS DE CORNOUAILLE

Pour le volet insertion du SIAO, 398 demandes différentes ont été réceptionnées sur le territoire du Pays de Cornouaille, soit 36.7% des demandes du Département.

Entre 2016 et 2017, on observe une légère baisse de 4.8% de la demande.

TYPLOGIE



48.9% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes seules avec une proportion de 17.9%

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-35 ans avec 28%

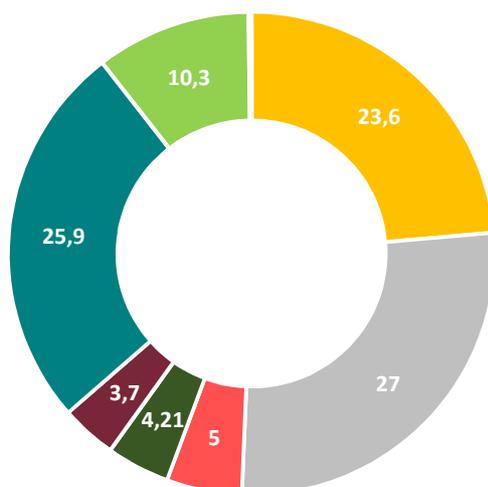
- Homme seul
- Femme seule
- Homme avec enfant(s)
- Femme avec enfant(s)
- Couple
- Couple avec enfant(s)

MOTIFS



20.6% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugale ou par des tiers, 18.6% des suites d'une perte de logement / expulsion. Une séparation avec violence est citée dans 8.8% des cas.

SITUATION RESIDENTIELLE



Au moment de la demande 23.6% des demandeurs étaient en logement, 27% étaient hébergés par des tiers, 25.9% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 10.3 à la rue ou en abri mobile ou de fortune.

- Domicile parental, personnel, conjugal ou foyer
- Hébergé par des tiers
- Prison
- Autres
- Hôpital
- Hébergement d'urgence ou d'insertion
- A la rue - abris de fortune
- Hôtel

ORIENTATIONS ET SUIVI

78.8% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 39.7% en direction d'un CHRS et à 46.9% vers de l'ALT.

13% des demandes ont été refusées en 2017.

Au cumul 13.7% des demandes en 2017, ne trouvent pas de réponses sur ce territoire (en comptant les 0.7% de réorientations)

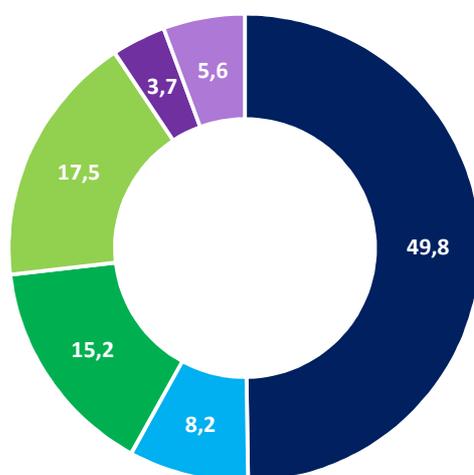
A la fin du 1^{er} trimestre 2018 : 38.7% des ménages orientés ont été admis, 21.4% sont toujours sur liste d'attente, 19.2% des demandes sont annulées, 17.9% sont radiées.

FOCUS TERRITORIAL : TERRITOIRE DE MORLAIX / COB 29

Pour le volet insertion du SIAO, 269 demandes différentes ont été réceptionnées sur le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix, soit 24.8% des demandes du Département.

Entre 2016 et 2017, on observe une hausse de 9.3% de la demande.

TYPLOGIE



49.8% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes avec enfant(s) avec une proportion de 17.5%

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 36-45 ans avec 28.6%

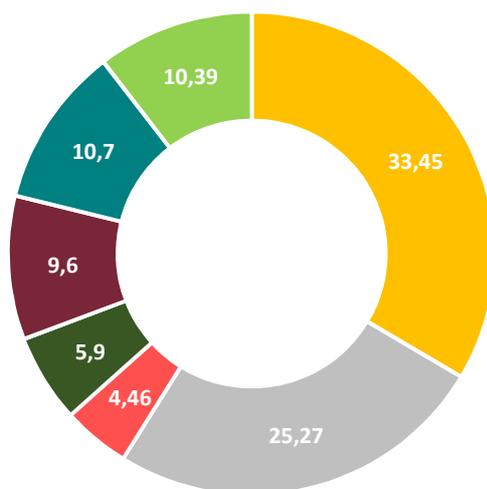
- Homme seul
- Femme seule
- Homme avec enfant(s)
- Couple
- Couple avec enfant(s)

MOTIFS



26% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugale ou avec un tiers, 14.5% des suites d'une perte de logement / expulsion. 10.8% d'un besoin d'accompagnement. Une séparation avec violence est citée dans 6.7% des cas.

SITUATION RESIDENTIELLE



Au moment de la demande 33.45% des demandeurs étaient en logement, 25.27% étaient hébergés par des tiers, 10.7% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 10.4% étaient à la rue ou en abri de fortune.

- Domicile parental, personnel, conjugal ou foyer
- Hébergé par des tiers
- Prison
- Autres
- Hôpital
- Hébergement d'urgence ou d'insertion
- A la rue - abris de fortune

ORIENTATIONS ET SUIVI

77.6% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 28.6% en direction d'un CHRS et à 48.8% vers de l'ALT.

14.5% des demandes ont été refusées en 2017.

Au cumul 15.2% des demandes en 2017, ne trouvent pas de réponses sur ce territoire (en comptant les 6.6% de réorientations)

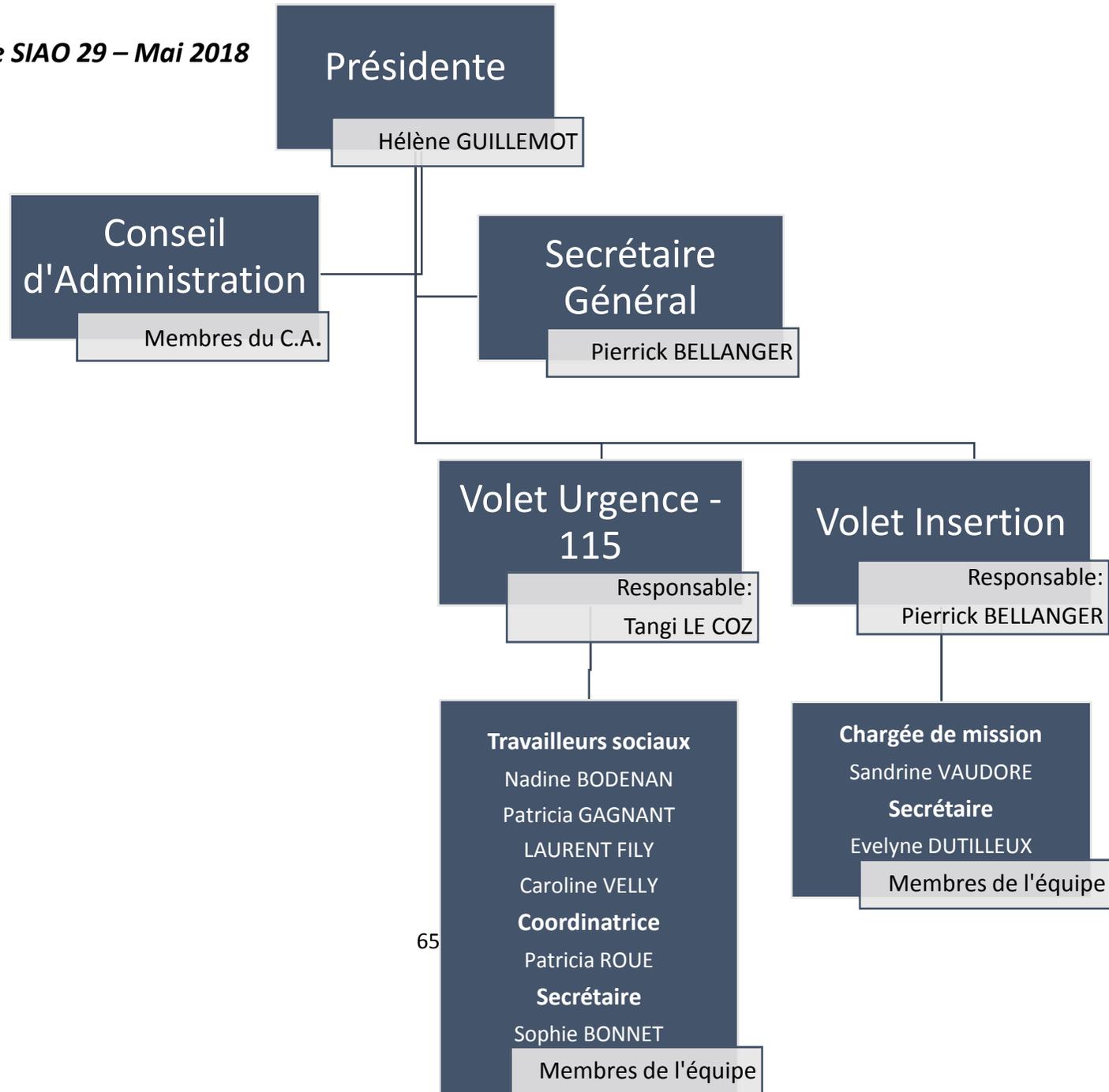
A la fin du 1^{er} trimestre 2018 : 47.1% des ménages orientés ont été admis, 13.9% sont toujours sur liste d'attente, 26.9% des demandes sont annulées, 11.5% sont radiées.



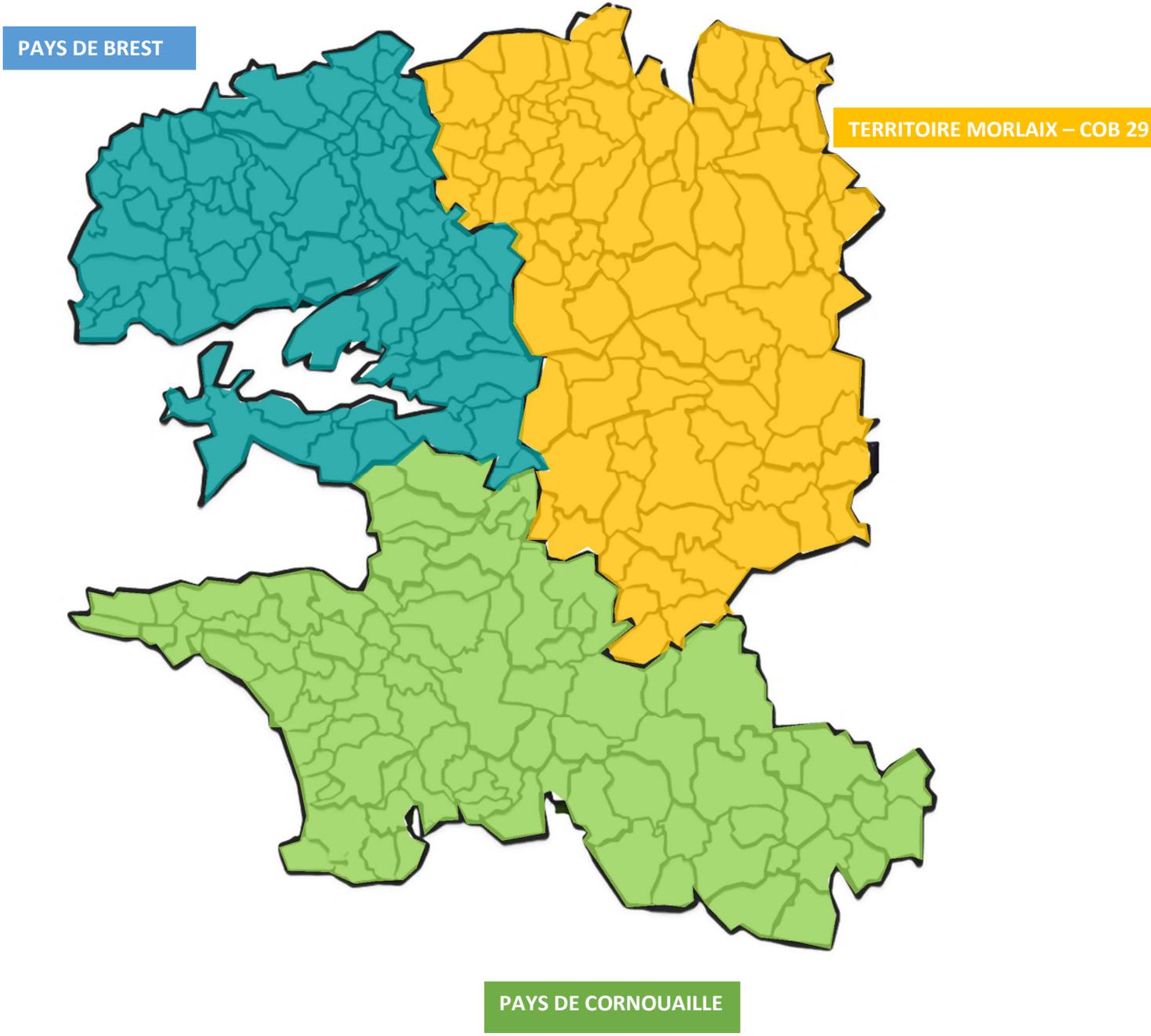
Annexes



Annexe 1 : Organigramme SIAO 29 – Mai 2018



Annexe 2 : les territoires du SIAO 29



Annexe 3 : Les Lieux d'évaluation du SIAO 29



Volet urgence

Pays de Cornouaille	Quimper	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées ou couples sans enfant</u> - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00 - Hôtel Social• <u>Familles – Femmes isolées victimes de violences</u>- Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 02.98.90.54.51• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
	Concarneau	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées dont Femmes isolées victimes de violences</u>- CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40 - CHRIS de Concarneau• <u>Familles</u> - CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u> - CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
Pays de Brest	Brest	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées - Familles ou femmes avec enfant</u> CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00•
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00
Morlaix / COB 29	Morlaix	<ul style="list-style-type: none">• <u>Tout public</u> - CHRIS Le Jarlot- 8 rue de Réo - 29600 MORLAIX 02.98.88.56.38• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - Centre multi-services rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50
	Carhaix	<ul style="list-style-type: none">• <u>Tout public</u> - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> : Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>-<ul style="list-style-type: none">- Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50- Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80



Volet insertion

Pays de Cornouaille	Quimper	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées ou couples sans enfant</u> - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00• <u>Familles</u> - Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 0298905451
	Concarneau	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées</u> - CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40• <u>Familles</u> - CDAS le plus proche du domicile
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u> - CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue du Président Sadate - 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
Pays de Brest	Brest	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées</u> - CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00• <u>Familles ou couples</u>- Les Ajoncs / Kastell Dour AGEHB - 7 rue Lanrédec 29200 BREST 02.98.49.32.11• <u>Personnes sortant de prison ou sous main de justice</u> - Emergence - "Les Cyprès" 1 rue Cuvier 29200 BREST 02.98.02.10.27
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00
Morlaix / COB 29	Morlaix	<ul style="list-style-type: none">• <u>Tout public</u> - CCAS de Morlaix - 29 rue de Brest 29600 MORLAIX 02.98.88.82.15
	Carhaix	<ul style="list-style-type: none">• <u>Tout public</u> - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>-<ul style="list-style-type: none">- Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50- Mission locale COB - Maison des Services Publics - Place de la Tour d’Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80

Annexe 4 : Fiche de demande d'hébergement du volet insertion

 SIAO 29	FICHE DE DEMANDE HEBERGEMENT/LOGEMENT	VOLET INSERTION	Date de l'entretien <input type="text"/>
--	--	------------------------	--

LA PERSONNE EST ADRESSEE PAR :

Nom <input type="text"/>	Organisme <input type="text"/>	E-mail/Téléphone <input type="text"/>
--------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

EVALUATEUR

Nom <input type="text"/>	Fonction <input type="text"/>	Structure <input type="text"/>
--------------------------	-------------------------------	--------------------------------

Adresse

Téléphone <input type="text"/>	E-mail <input type="text"/>
--------------------------------	-----------------------------

DEMANDEUR 1

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Sexe Femme Homme

Nationalité Française U.E.
 Hors U.E.

Adresse

Téléphone

E-mail

DEMANDEUR 2

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Sexe Femme Homme

Nationalité Française U.E.
 Hors U.E.

Adresse

Téléphone

E-mail

CRITERES D'ORIENTATION

Situation familiale

ENFANTS

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Classe</u>	<u>Ecole fréquentée</u>

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ? Oui Non

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ? Oui Non

Si oui, préciser la fréquence :

La mise en sécurité est-elle nécessaire ? Oui Non

Si oui, préciser :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Type de document de séjour : Récépissé Titre de séjour CNI

Autre document

Aucune pièce justifiant de l'identité

Durée de validité :

SUIVI SOCIAL

Le demandeur bénéficie-t-il d'un suivi social ? (ASLL, MASP, Curatelle, Tutelle, ...) Oui Non

Si oui, préciser :

Coordonnées du référent et de l'organisme :

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

Une demande est-elle en cours ? Oui Non

Si oui, préciser : FJT

Résidence sociale (hors FJT)

Service locatif social / intermédiation locative (SIVS, ALMA...)

HLM

DALO/DAHO

Si oui, date de dépôt de la demande et nom de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée ?

Le demandeur présente-t-il un handicap nécessitant un aménagement particulier ? Oui Non

Si oui, préciser :

Motif de la demande d'hébergement ?

Précisions:

Parcours logement/hébergement

<u>Lieu</u>	<u>Durée</u>	<u>Type</u>	<u>Statut d'occupation</u>	<u>Raisons du changement</u>

Le ménage est-il mobile ? (véhicule ou autres possibilités) Oui Non

Le ménage a-t-il des animaux de compagnie ? Oui Non

Si oui, Préciser ?

Si oui, une solution de garde est-elle possible ?

SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ? Oui Non

Si oui, Préciser ?

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A L'ORIENTATION (EXPOSE SOCIAL) :

OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :

Une demande d'accompagnement est-elle envisagée
ou souhaitée ?

PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN
(CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil,...)

Préconisation (choix 1)

Préconisation (choix 2)

Si Autre :

Préconisation du demandeur
si différente du travailleur
social

Villes/Territoires souhaités



ENREGISTRER

IMPRIMER

5

ENVOYER

REINITIALISER

Items des listes déroulantes

Situation familiale :

Marié
Veuf
Pacsé
Vie maritale
Célibataire
Divorcé
Séparé

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

A la rue
CADA
Détention
Dispositif médical
Domicile parental
Domicile personnel ou conjugal
Etablissement de cure/post-cure
Foyers
Hébergement de stabilisation

Hébergement d'insertion
Hébergement mobile ou de fortune
Hébergement par des tiers
Hébergement/structure d'urgence (115)
Hôpital général
Hôpital psychiatrique
Hôtel payé par le ménage
Location parc privé
Location parc public

Motif de la demande d'hébergement :

Absence de ressources
Autre
Besoin d'accompagnement
Chômage/perte d'emploi
Départ du département d'origine
Départ du pays d'origine
Expulsion/perte de logement
Fin de prise en charge ASE
Fin de prise en charge dans une autre structure
Fin d'hébergement chez un tiers

Fin d'hébergement familiale
Logement inadapté
Logement insalubre/précaire
Sans logement/Intermittent de la rue
Séparation conjugale
Sortie de CADA
Sortie de cure/post-cure
Sortie de prison
Sortie d'hôpital général
Sortie d'hôpital psychiatrique
Violences conjugales/familiales

Préconisation :

CHRS Insertion
ALT insertion (peuvent être appelés logement d'urgence sur certains territoires)
Pension de famille (maison-relais)
Résidence Accueil (Maden)
AGIR (territoire du Poher)
Intermédiation locative (CCAS de Concarneau)
Résidence sociale (CCAS Quimper)
Logement de promotion familiale (CCAS Quimper)
Autre

Demandeur

Demandeur

Motif de la demande:

Préconisation(s) du Choix 1
travailleur social:

Choix 2

Préconisation du
demandeur si différente
du travailleur social

Signature du ménage demandeur

Signature du travailleur social
ayant réalisé l'entretien

DATE

Ce document de synthèse destiné au ménage demandeur et au SIAO 29 a pour objectif de garantir l'adhésion des personnes sollicitant un hébergement d'insertion. Le ménage reconnaît valider les informations de la fiche et être en accord avec le type d'hébergement préconisé.

Sans signature, la demande ne sera pas étudiée par le SIAO 29.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'hébergement d'insertion. Les destinataires des données sont :

- Le SIAO 29
- Les membres de la commission d'orientation territoriale
- Les structures gestionnaires d'hébergement susceptibles de vous accueillir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIAO 29 - 29 rue de la Providence, 29000 QUIMPER. (Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

Le SIAO 29 est une association d'opérateurs (loi 1901) chargée d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion. Il a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

SIAO 29
29 rue de la Providence
02 98 58 40 83
www.siao29.fr

Annexe 5 : remontées des informations (admissions, sorties, places disponibles, ménages prêts à accéder au logement)

Dispositif - Structure - Date de mise à jour

CAPACITE D'ACCUEIL	XX logements
Nombre de logements - Occupé(e)s	XX
Nombre de logements - Disponibles	XX
Nombre de logements - Susceptibles d'être disponible (départ envisagé sous une quinzaine de jours)	

Ménages présents											Ménages prêts à sortir parc public									
<i>Merci d'indiquer la date de sortie et ce vers quoi s'est faite la sortie (bail glissant, sous-location, parc public, parc privé...)</i>											<i>Merci de mettre à jour les items ci-dessous uniquement si le ménage est effectivement prêt à sortir vers le logement et qu'il a déposé une demande dans le parc public</i>									
Nom	Prénom	Nb adultes	Nb Enfants	Date de Naissance	Date Entrée	Type de Logement	Localisation	Date Sortie	Sortie Vers	Remarques de la Structure	Suivi personnes prêtes à sortir	Bailleur	Date demande logement social	Type logement demandé	Ressources actuelles	Montant actuel	Observations / territoire demandé	Suite de la demande	Date DALO	

Liste d'attente

Admission d'un ménage en liste d'attente: merci d'indiquer la date d'entrée et le type de logement. Pour les ménages restants sur liste d'attente merci d'indiquer les prises de contact

Date commission	Nom	Prénom	Nb Adultes	Nb Enfants	Date de Naissance	Relance du SIAO	Date Entrée	Type Logement	Localisation	Remarques de la structure

NOTES

NOTES

NOTES

SIAO 29

30 rue de la Providence - 29000 QUIMPER

association@siao29.fr / 02 98 58 40 83

urgence@siao29.fr / 115

insertion@siao29.fr / 02 98 58 40 83

www.siao29.fr